Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES-SO en travail social

Haute École de Travail Social - HES-SO//Valais - Wallis

«CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL» POUR LES REQUÉRANTS D'ASILE

Enquête sur les effets du projet auprès des participants

Travail réalisé par : Pauline Praplan

PROMOTION: BAC 12 PT

RESPONSABLE: MARCELLE GAY

SIERRE, LE 2 FÉVRIER 2016

DÉCLARATION

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure. Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·e·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche.

Par souci de simplicité dans l'écriture de ce travail, le genre masculin est utilisé comme représentant les deux genres.

Pauline Praplan

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de Bachelor.

Je remercie particulièrement :

- Madame Marcelle Gay, directrice de ce travail de Bachelor;
- Monsieur Marco Lorenz, Directeur du foyer du RADOS, pour sa confiance et la liberté qu'il m'a offert durant toute la réalisation de ce projet;
- Monsieur Christophe Jambers qui a permis la création de ce projet ;
- Le Centre de formation du Botza et la Haute École de Travail Social (HETS) qui ont permis la création de ce projet ;
- Les étudiants de la HETS qui ont pris part au projet ;
- Les requérants d'asile du foyer du RADOS qui ont participé au projet et qui ont accepté d'être interrogés pour la réalisation de ce travail de Bachelor ;
- Isabelle et Karin Praplan pour leur précieuse aide à la correction de ce travail de Bachelor.

RÉSUMÉ

Ce travail de Bachelor achèvera ma formation d'éducatrice spécialisée au sein de la Haute École de Travail Social (HETS). De plus, il me permettra d'évaluer le projet « Connaissance de l'environnement socio-culturel» créé durant le module libre à la HETS. Dans l'objectif d'améliorer l'intégration des requérants d'asile en Valais, ce projet a été mis sur pied en collaboration avec la HETS et l'Office de l'asile.

A travers ce travail, j'ai voulu aborder les différents aspects du domaine de l'asile et de l'intégration auprès de la population érythréenne afin de me permettre de vérifier au mieux les bénéfices du projet. Ce dernier a été intégré dans le module pratique E8 de la HETS. Durant le 4^{ème} semestre d'étude, les étudiants ayant choisi ce projet ont été amené à accompagner un groupe de trois à quatre requérants d'asile afin d'améliorer leurs connaissances de l'environnement ainsi que de la langue française. A raison de trois heures par semaine durant cinq mois, les étudiants ont abordé des thèmes tels que les achats, la mobilité ou encore les loisirs afin d'améliorer leur autonomie dans notre société. Ce projet pilote, sous la direction de Marcelle Gay, a débuté au printemps 2015.

Pour terminer et afin d'en vérifier l'utilité, j'ai interrogé les participants du projet ainsi que les étudiants qui ont accompagné les bénéficiaires tout au long de cette démarche. L'analyse des résultats m'a permise de prendre connaissance de l'apport de ce projet pour les requérants d'asile et pour les étudiants. Malgré la difficulté à évaluer les connaissances acquises, les retours s'avèrent positifs.

Mots Clés

TABLE DES MATIÈRES

1.	. INTRO	DUCTION	7
		NTATION DU PROJET « APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET ANCE DE L'ENVIRONNEMENT »	7
		NTENU DES INTERVENTIONS	
3.	ODIEC	TIF	o
	•		
4.	. QUEST	TION DE RECHERCHE	9
5.	. нүрог	THÈSES EN LIEN AVEC LE THÈME	10
6.	CADRI	E CONCEPTUEL	11
٠.	_	JITIQUE D'ASILE EN SUISSE	
		SUR L'ASILE	
	6.2.1	Durcissement des lois	11
	6.2.2	La procédure Dublin	
	6.3 REG	QUÉRANT D'ASILE	13
	6.4 PAI	RCOURS D'UN REQUÉRANT D'ASILE (ANNEXE II)	13
	6.4.1	Octroi de l'asile	15
	6.4.2	Refus de l'asile sans exécution du renvoi ou admission provisoire (permis F)	15
	6.4.3	Décision négative	16
	6.5 INT	ÉGRATION	18
	6.6 Por	LITIQUE D'INTÉGRATION EN SUISSE ET EN VALAIS	18
	6.7 Pro	OGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL	20
		Pilier 2 – Langue et formation, travail	
		e – Français en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer	
		PROCHE DES APPARTENANCES	
	6.10 L'	Erythrée	
	6.10.1		
	6.10.2	L'odyssée vers l'Europe	
	6.10.3	Scolarité	
	6.10.4		
	6.10.5		
	6.10.6	Témoignages	28
7.	. RECUE	IL DES DONNEES ET TERRAIN D'ENQUETE	30
		RRAIN D'ENQUÊTE	
	7.2 Pri	ÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES	30
8.	. ANALY	SE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	32
	8.1 Рно	OTOLANGAGE	32
	8.1.1	Achats	32
	8.1.2	Mobilité	33
		Médias, loisirs et enfants	
	8.1.4	Santé	
	8.1.5	Us et coutumes	
	8.1.6	Logement	37
	8.2 Qui	ESTIONNAIRES	
	8.2.1	Achats	
	8.2.2	Mobilité	40
	8.2.3	Santé	40
	8.2.4	Logement	41

8.2.	.5 Médias, loisirs et enfants	41
8.2.	.6 Us et coutumes	42
ANA	ALYSE ET PERSPECTIVE	45
9.3	MISE EN ÉVIDENCE DES LIMITES DU TRAVAIL	47
9.4	ENTREPRENEUSE SOCIALE	47
9.5	QUESTIONS OUVERTES	48
). CC	ONCLUSION	### ### ### ##########################
l. AF	BRÉVIATIONS	50
2. BI	BLIOGRAPHIE	51
2. BI 12.1	BLIOGRAPHIE OUVRAGES ET RAPPORTS	
		51
12.1	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS	51 51 51
12.1 12.2	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS	51 51 51
12.1 12.2 12.3	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS	51 51 51 52
12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 Ann	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS CYBEROGRAPHIE DOCUMENTATION DES COURS nexe 1 : Espace Schengen - Dublin	51 51 51 52 53
12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 Ann Ann	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS CYBEROGRAPHIE DOCUMENTATION DES COURS nexe I : Espace Schengen - Dublin nexe II : Parcours d'un requérant d'asile	51 51 52 53 54 55
12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 Ann Ann	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS CYBEROGRAPHIE DOCUMENTATION DES COURS nexe 1 : Espace Schengen - Dublin	51 51 52 53 54 55
12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 Ann Ann Ann	OUVRAGES ET RAPPORTS TEXTES DE LOIS MÉDIAS CYBEROGRAPHIE DOCUMENTATION DES COURS nexe I : Espace Schengen - Dublin nexe II : Parcours d'un requérant d'asile nexe III : Les différents genres de permis de séjour pour les ressortissants des etats tier, nexe IV : Photolangage	51 51 52 53 54 55 s 56 59
	8.2 AN. 9.1 9.2 9.3 9.4 9.5	8.2.6 Us et coutumes

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Demande d'asile par pays d'origine	13
Illustration 2 : Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires	.20
Illustration 3 : Croisement d'appartenances	. 22
Illustration 4 : Carte de l'Érythrée	. 25
Illustration 5 : Mediterranean update	26

1. INTRODUCTION

La migration représente un phénomène toujours plus important en Suisse et dans le monde. Elle est au cœur de l'actualité médiatique. Qu'ils soient liés à des facteurs politiques (guerre, religion), économiques (pauvreté), culturels ou écologiques (catastrophe naturelle, sécheresse), les mouvements migratoires ne cessent de croître. Ce phénomène engendre des préoccupations et des enjeux toujours plus importants en termes d'intégration. Nous sommes amenés à accueillir de plus en plus de migrants et devons mettre des moyens en œuvre afin de favoriser leur intégration.

Afin d'achever ma formation au sein de la HES-SO, j'ai opté pour un sujet touchant à l'asile. Il était important pour moi de choisir une thématique me tenant à cœur et m'ayant suivie tout au long de mes études. Depuis ma première formation pratique au foyer du RADOS, j'ai réellement découvert une population avec laquelle je veux travailler. Mon parcours professionnel m'a permis de travailler dans plusieurs foyers, avec différentes populations et cultures.

Durant mon 4^{ème} semestre d'étude, cinq de mes collègues de classe et moi-même avons créé un projet dans le cadre du module libre. La question de départ s'intéresse à l'intégration des requérants d'asile au travers du projet « *Connaissance de l'environnement socio-culturel*». J'aborderai donc des thématiques en lien avec le domaine de l'asile, de la migration, de l'intégration et de la population érythréenne.

Pour terminer, j'analyserai les connaissances acquises par les requérants d'asile ayant pris part au projet ainsi que par les étudiants de la HETS.

2. PRÉSENTATION DU PROJET « APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT »

Le projet « Accompagnement dans la mise en pratique de la langue française », désormais intitulé « Connaissance de l'environnement socio-culturel» développé dans le cadre du module libre est né d'une collaboration entre l'HETS et l'Office de l'Asile.

Ce dernier offre la possibilité aux requérants d'asile de développer des connaissances de l'environnement par immersion tout en favorisant l'apprentissage du français. Pour ce faire, les requérants d'asile sont accompagnés durant un semestre, à raison d'une fois par semaine, par un étudiant soucieux de répondre aux besoins suivants:

- favoriser l'apprentissage du français en lien avec les besoins du quotidien (utilisation d'un vocabulaire spécifique grâce à la mise en situation) ;
- favoriser l'accès aux ressources utiles au quotidien et adaptées aux besoins du moment (achats, mobilité, média, etc.);
- responsabiliser les personnes dans leur rôle de citoyen à part entière du pays d'accueil;

- informer sur le fonctionnement des institutions et services du pays d'accueil (assurances, santé, poste, banque, etc.);
- offrir un espace d'écoute et de partage, favoriser la création de liens sociaux et d'échanges culturels.

Les étudiants favorisent ainsi l'autonomie des requérants au travers de mises en situation, de discussions et d'activités.

Ce projet m'a permis de tester diverses compétences. En effet, le domaine de l'asile m'offre la possibilité d'être autonome et de prendre des initiatives. Les requérants d'asile sont sans cesse confrontés à des lois et règlements qui restreignent leur liberté ou leur autonomie. Cependant, en tant que travailleurs sociaux dans ce domaine, nous avons peu de moyens financiers mais beaucoup de liberté d'action. J'ai pu rapidement occuper une fonction qui m'a offert l'opportunité de proposer des projets dont celui cité plus haut.

2.1 CONTENU DES INTERVENTIONS

Les étudiants de la HETS désireux de participer au projet ont chacun accompagné un groupe de trois à quatre requérants d'asile durant un semestre d'étude. Ces rencontres ont été basées sur les items du concept fide.

Le projet fide « vise, d'une part, à améliorer la qualité des cours de langue, d'autre part, à définir des outils destinés à attester les compétences communicatives langagières des participants. Il met en évidence les domaines sociaux dans lesquels les migrants veulent ou doivent agir et fixe les objectifs et les contenus des cours de langue.» ¹

De ce fait, chaque étudiant a librement choisi ses interventions à l'aide de ce programme. Les thèmes suivants ont été majoritairement abordés : achats, mobilité, us et coutumes, médias et loisirs, enfants, logements et santé. Les étudiants ont amené les requérants d'asile à découvrir leur environnement au travers de ces champs. Les interventions se sont faites sur le terrain afin de développer la pratique des bénéficiaires. Pour le domaine achat, les étudiants se sont par exemple rendus dans les différents magasins (Coop, Migros, Aldi, etc.) avec leur groupe. Pour la mobilité, les étudiants ont appris aux participants à utiliser les transports publics en se rendant d'un point A à un point B en bus. Chacun était libre d'aborder les thèmes de la manière souhaitée.

3. OBJECTIF

L'objectif de mon travail est d'évaluer les effets du projet sur l'intégration des requérants d'asile en me basant principalement sur le concept fide.

Lorsque les requérants d'asile arrivent en Suisse, ils sont tout d'abord placés dans des centres d'enregistrement, puis sont répartis dans les cantons en foyer de 1^{er} accueil. Selon les disponibilités des logements, ils finiront par emménager dans des appartements dans le canton qui leur a été attribué. Ils ne sont en général avertis que quelques jours à l'avance de leur futur domicile. C'est un changement brutal

-

Office fédérale des migrations, (2012), « Fide », p.4

auquel ils n'ont pas réellement le temps de se préparer. Ils se retrouvent soudainement dans un village ou une ville qu'ils ne connaissent pas et sont livrés à eux-mêmes. Qui est censé les accompagner dans cette transition ?

Les assistants sociaux sont bien sûr les référents de ces personnes. Ceux-ci ne pourront cependant pas être disponibles et répondre à toutes les demandes. Il y a énormément d'éléments du quotidien dont les requérants d'asile ne connaissent même pas l'existence (règles de logement, ponctualité, codes sociaux, etc.) et auxquels ils seront certainement confrontés sans savoir comment réagir.

Ma seconde expérience au foyer des Collons avec la population érythréenne, qui est en constante augmentation en Suisse, a renforcé ma position. Énormément d'Érythréens proviennent de la campagne et subissent un choc en arrivant chez nous. Mon but n'est évidemment pas de changer leur culture ou leur façon de vivre. Il y a cependant beaucoup d'éléments (codes, règles, système, fonctionnement, etc.) totalement inconnus pour eux. Aussi, comment peut-on leur demander de s'intégrer sans leur apporter davantage d'aide?

Ce travail me permettrait donc de confirmer l'importance de ce projet pour l'intégration des requérants d'asile et de découvrir leur point de vue, leur ressenti ainsi que les obstacles et les facilitateurs rencontrés tout au long de cette période. J'aimerais également interroger les étudiants sur l'évolution de leurs connaissances au début puis à la fin des 17 semaines que dure le projet d'apprentissage. Je souhaite connaître les difficultés rencontrées, leurs observations, le lien créé et les avantages possibles de ce projet.

4. QUESTION DE RECHERCHE

De par leurs moyens financiers, leur état psychologique, leur langue et leur statut, les requérants d'asile peinent souvent à s'intégrer. Bien que beaucoup d'entre eux soient amenés à s'établir durablement en Suisse, ils ne peuvent pas prendre pleinement part à la vie dans la société tant qu'une décision sur leur procédure ne sera pas prononcée. Cette dernière peut cependant prendre plusieurs semaines, mois voire années avant de tomber. Qu'attendons-nous d'eux durant cette période ? Comment peuvent-ils s'impliquer dans notre société en ne sachant pas s'ils auront la possibilité de s'établir ? Comment les aider à s'intégrer ?

D'un point de vue financier, les requérants d'asile sont relativement limités dans leur quotidien. Une fois les principaux besoins satisfaits, il ne leur reste presque plus d'argent pour d'autres dépenses. Ils sont donc souvent cloîtrés dans leur appartement car ils n'ont pas les moyens d'accéder à diverses activités. Mon expérience m'a permis d'acquérir toutes sortes de connaissances et d'astuces (achats et loisirs à bas prix, etc.) afin que les requérants puissent disposer de tout ce qui est à leur portée. J'observe quotidiennement des gens déboussolés, ne sachant pas à qui s'adresser et n'ayant pas les moyens d'être autonomes.

Le statut des requérants d'asile limite leur accès à l'intégration. De ce fait, quels moyens peuvent être mis en place afin d'améliorer leur quotidien ?

5. HYPOTHÈSES EN LIEN AVEC LE THÈME

Première hypothèse : Le projet « Connaissance de l'environnement socio-culturel» est un facilitateur pour l'intégration des requérants d'asile dans la société d'accueil.

La première fois qu'une famille a été transférée du foyer de Vernamiège vers un appartement situé en ville de Sion, je me suis rendu compte de tout ce qu'il serait possible de faire en plus pour les aider à s'intégrer. Cette famille a simplement été déposée avec ses bagages à son nouveau domicile. Ce fut à elle de se débrouiller, et cela sans parler notre langue. Il était pour moi impensable de la laisser seule, sans aucun conseil pour la guider quelque peu. Lors d'un un téléphone reçu à deux heures du matin, un bénéficiaire me demande que faire suite à la chute de sa femme dans la salle de bain. Pourquoi n'était-il pas au courant de la marche à suivre ? Qui devait le renseigner ? Comment faciliter son quotidien ?

Après ce téléphone, j'ai renseigné la famille sur la procédure en cas d'accident. Puis dans un deuxième temps, il m'a semblé important de leur apporter certaines informations pouvant faciliter leur quotidien. J'ai donc commencé à expliquer à cette famille quels magasins étaient moins chers, comment ouvrir un compte à la Poste, où se déroulaient les activités peu onéreuses pour les enfants, les économies possibles lorsqu'il y a les soldes, les formules de politesse, les règles de logement, le fonctionnement du système scolaire, les transports publics ou encore que faire en cas d'accident.

Deuxième hypothèse: La création du lien entre l'étudiant et le requérant permet l'identification des besoins, desideratas et ressources afin d'entreprendre une prise en charge individuelle adéquate. Le premier contact avec l'étudiant sert de levier à la socialisation des requérants d'asile.

Les étudiants ont une marche à suivre pour l'accompagnement des requérants d'asile dans le projet. Cependant, s'ils souhaitent déterminer les connaissances et besoins des bénéficiaires, la création d'un lien avec ces derniers est indispensable. Au fur et à mesure de l'accompagnement, ils seront capables d'identifier les besoins puis de cibler la prise en charge.

Il est difficile pour les requérants d'asile de créer des contacts avec la société d'accueil. Ils ne parlent pas la langue, ne travaillent pas, ne font pas partie de sociétés culturelles ou sportives et sont sans cesse confrontés à des personnes dans la même situation qu'eux. Ce projet permet aux bénéficiaires d'effectuer leur premier contact avec une personne autochtone et extérieure au domaine de l'asile. Ce lien leur permettra peut-être de prendre confiance en leurs capacités à se sociabiliser. Ils seront ainsi mis au courant de certains codes de conduites et se sentiront capables d'aller d'eux-mêmes vers la population locale.

6. CADRE CONCEPTUEL

6.1 POLITIQUE D'ASILE EN SUISSE

La population ciblée par mon travail de Bachelor dépend du domaine de l'asile. Il me paraît donc évident d'en aborder les principes généraux. En tant que travailleuse sociale à l'Office de l'asile, il est pour moi important de connaître le contexte politique et social dans lequel je travaille. De plus, les lois et procédures font parties du quotidien des foyers, tant dans les démarches administratives de chacun que dans les discussions ordinaires. Chaque requérant ne peut s'en défaire tant que sa demande d'asile n'a pas été statuée.

C'est pourquoi j'aborderai la loi sur l'asile, les durcissements de la loi, les accords de Dublin et le parcours d'un requérant d'asile.

6.2 LOI SUR L'ASILE

La loi sur l'asile (LAsi)² est en constante évolution. En effet, la Suisse ne cesse de durcir sa législation en matière d'asile et d'immigration. La LAsi compte déjà six révisions.

« Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) décide de l'octroi ou du refus de l'asile, ainsi que du renvoi d'un requérant de Suisse.» (LAsi, art. 6 al. 1)

La Convention de Genève, adoptée le 28 juillet 1951, est la base de la LAsi. Elle a pour but de définir la qualité de réfugié et les conditions de reconnaissance du statut qui y sont liées.

« Le mot asile [...] désigne un lieu où se réfugier en sûreté contre un danger ou une persécution. Les personnes requérantes d'asile obtiennent l'asile en Suisse lorsqu'elles ont la qualité de réfugiés qui est définie par la Convention de Genève. En d'autres termes, lorsqu'elles rendent vraisemblable, dans le cadre de la procédure d'asile, le fait que leur existence est menacée dans leur État d'origine ou de provenance et que celui-ci ne leur offre pas une protection suffisante.»³

6.2.1 Durcissement des lois

Le dernier durcissement de la loi a été voté le 9 juin 2013⁴. Le peuple suisse a accepté une modification urgente de la loi sur l'asile. Plusieurs dispositions ont été prises lors de cette révision :

✓ Centres pour requérants récalcitrants

• Les personnes qui menacent la sécurité et l'ordre publics pourront désormais être placées dans des centres spécifiques.

² http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201402010000/142.31.pdf

³ EPER, (2013), «Petit lexique de l'asile, « 75 notions clés en bref », p.6

⁴ Votation du 9 juin 2013, « Explication du Conseil fédéral », Chancellerie fédérale, 27 février 2013, p.16-20

✓ Nouveaux centre d'accueil de la Confédération (phase de test pendant 2 ans maximum)

 Création de centres fédéraux dans le but d'attribuer moins de requérants d'asile aux cantons. Le SEM tentera ainsi d'étudier les demandes en 100 jours. Les requérants d'asile dont la demande aboutit sur une non-entrée en matière seront directement renvoyés. Les admissions provisoires et celles qui nécessitent plus de temps d'analyse seront quant à elles attribuées aux cantons.

✓ Plus de possibilités de déposer une demande d'asile dans une ambassade

• Il ne sera plus possible de déposer une demande d'asile dans une représentation suisse à l'étranger.

✓ Le refus de servir et la désertion ne sont plus des motifs d'asile

 Seules les peines encourues par les requérants d'asile pour refus de servir ou désertion peuvent aboutir à l'octroi de l'asile. Ce changement est certainement dû à l'afflux migratoire des Érythréens qui ont l'obligation de servir dans leur pays. Si le refus d'accomplir un service militaire permettait d'obtenir l'asile, un nombre considérable de permis devraient alors être délivrés.

6.2.2 La procédure Dublin

La Suisse applique la procédure Dublin depuis le 12 décembre 2008⁵. L'espace Dublin comprend 27 États de l'Union européenne et trois États associés : l'Islande, la Norvège et la Suisse (annexe I). Ces accords permettent de déterminer quel État de l'espace Dublin est responsable de la prise en charge de la demande d'asile.

En effet, une demande d'asile ne peut être déposée puis traitée que dans un seul État concerné par l'accord Dublin , à savoir le premier dans lequel la demande a été faite Cela permet d'éviter une multiplication des demandes. Les personnes sont identifiées à l'aide d'une base de données d'empreintes digitales (Eurodac) ⁶. Lorsqu'une personne a déjà été identifiée, elle sera ainsi remise à l'État en charge de son dossier.

« Selon l'expérience de l'ODM, environ 40% des demandes d'asile présentées en Suisse relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. En 2012, 36,6% des demandes d'asile ayant abouti à une décision ont fait l'objet d'une procédure Dublin. Globalement, la Suisse a jusqu'à présent remis beaucoup plus de cas à un autre État Dublin qu'elle n'en a elle-même repris (4637 transferts vers d'autres États Dublin contre 574 transferts vers la Suisse en 2012).»⁷

 $^{^5\} https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/internationales/internat-zusarbeit/europamigpolitik/schengen-dublin.html$

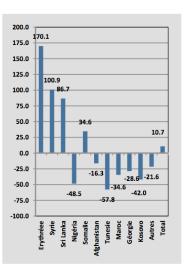
⁶ https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/asyl/dublin/eurodac.html

⁷ Office fédéral des migrations, « *Rapport sur la migration 2012 »*, OFCL, Diffusion publications fédérales, (juin 2013), p.26

6.3 REQUÉRANT D'ASILE

« Les requérants d'asile sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et font l'objet d'une procédure d'asile. Durant cette période, elles disposent en principe d'un droit de résidence en Suisse. Selon l'art. 43 LAsi, les requérants sont habilités, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative. »⁸

	Nationalité	Demandes d'asile 2013	Demandes d'asile 2014	En pour cent du total
1	Erythrée	2'563	6'923	29.1
2	Syrie	1'901	3'819	16.1
3	Sri Lanka	684	1'277	5.4
4	Nigéria	1'764	908	3.8
5	Somalie	604	813	3.4
6	Afghanistan	892	747	3.1
7	Tunisie	1'737	733	3.1
8	Maroc	1'068	699	2.9
9	Géorgie	653	466	2.0
10	Kosovo	698	405	1.7
	Autres	8'901	6'975	29.3
	Total	21'465	23'765	100.0



Graphique 17: Variation en pour cent

Illustration 1: Demande d'asile par pays d'origine (SEM, 2014, p.11)

Comme on peut le voir sur l'illustration 1 ci-dessus, les ressortissants Erythréens et Syriens restent en tête du classement des demandeurs d'asile en 2013 et 2014. Les fortes demandes se justifient par la situation persistante en Érythrée où le « service national » d'une durée illimitée reste obligatoire. Le manque de perspectives des Erythréens les pousse ainsi à déserter pour une vie meilleure. De son côté, la guerre de Syrie qui dure depuis plus de quatre ans ne laisse plus d'autres choix aux syriens que celui de quitter le pays. La Suisse participe ainsi depuis 2015 à un projet international de réinstallation des réfugiés syriens.

6.4 PARCOURS D'UN REQUÉRANT D'ASILE (ANNEXE II)

A leur arrivée en Suisse, tous les requérants mineurs et majeurs doivent passer par l'un des cinq centres d'enregistrement et de procédure se situant à Chiasso, Bâle, Vallorbe, Kreutzlingen et Altstätten. Il est évident que certains d'entre eux entrent illégalement sur le territoire suisse. Ils devront néanmoins se rendre dans l'un des centres afin d'y déposer leur demande d'asile.

Q

https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta/ausweis_n__asy lsuchende.html

Ces centres ont une capacité de logement de 200 à 300 personnes et appartiennent à la Confédération. Dès leur arrivée, les requérants sont soumis à une audition durant laquelle ils doivent répondre à des questions personnelles portant sur leur état de santé, les raisons de leur venue en Suisse et la façon dont s'est déroulé le voyage. Ce processus permet aux juristes de contrôler la véracité des dires des candidats. Étant donné qu'une partie des requérants essaie d'entrer sous une fausse identité, des spécialistes des accents peuvent également être présents. A cela s'ajoutent des questions géographiques sur le déroulement du voyage et des questions de culture générale sur leur pays d'origine (nom du président, partis politique, évènements importants, etc.). Un examen sanitaire est également effectué. Dans le cas où les requérants déposent leur demande dans les États Dublin, leurs empreintes digitales sont enregistrées dans la banque de données. Alors qu'ils viennent rechercher de l'aide en Suisse, les autorités mettent donc leur histoire en doute voire ne les croient pas du tout. Cette première étape difficile peut ainsi être aussi douloureuse pour les requérants que l'est leur propre vécu.

« J'ai peur. A Vallorbe, j'ai déjà fait deux interviews. Je ne comprenais pas pourquoi je devais raconter tout ce que j'avais vécu. On m'a posé tellement de questions, c'est comme si on me mettait un couteau à l'intérieur et qu'on remuait. Je me suis rendu compte de tout ce que j'avais souffert avant. Quand vraiment tu quittes ton pays, c'est là que tu te rends compte de l'ampleur de ce qu'on t'a fait. J'ai peur de ne pas me rappeler de tout pour ma 2ème interview. J'aimerais oublier et je ne veux pas tout raconter encore une fois. Il n'y a pas un jour où je ne pense pas à tout ça. Je ne sais pas ce qui m'attend. » S. 19 ans, Guinée (S. a obtenu un Permis B après 2 ans)

66% des demandeurs d'asile n'ont aucun papier (pièce d'identité, document de voyage) à leur arrivée, et cela complique passablement les procédures. Si une décision de renvoi devait les frapper, ils ne pourraient pas être renvoyés dans leur pays avant que leur véritable identité ne soit connue.

« Il y avait des gens qui se brûlaient les doigts ou qui mettaient de la colle pour ne pas être identifiés.» S. 19 ans, Guinée

Certains se voient directement frappés par une décision de non-entrée en matière (NEM) avec renvoi immédiat dans l'État d'origine ou dans un État Dublin. Ils ne peuvent ainsi bénéficier que de l'aide d'urgence. Il y a plusieurs motifs à la décision de non-entrée en matière, comme par exemple si la personne a trompé les autorités sur son identité (LAsi, art. 32b.) ou s'il n'y a pas de risque de persécution (LAsi, art. 34).

Les requérants pour lesquels on ne peut pas encore statuer sont attribués aux cantons proportionnellement à la population résidente. Ce sont ensuite les cantons qui sont responsables de l'encadrement, du soutien et de l'hébergement des requérants d'asile. Pour le Valais, cela représente 3.9 % des arrivées enregistrées en Suisse. Les requérants sont donc placés dans les différents foyers d'accueils du canton et par la suite dans des appartements.

-

⁹ http://www.ejpd.admin.ch/dam/data/bfm/publiservice/publikationen/broschuere-bfm-f.pdf

Lorsque le SEM statue sur la demande d'asile du requérant, ce dernier peut soit se voir octroyer l'asile, obtenir une admission provisoire, voir sa demande rejetée avec possibilité de recours, ou se voir attribuer le statut de débouté.

6.4.1 Octroi de l'asile

L'octroi de l'asile est accordé aux personnes qui peuvent prouver leur qualité de réfugiés définie par la Convention de Genève de 1951.

Définition du terme de réfugié :

'«Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur État d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.

² Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes. » (LAsi, art. 3)

Lorsque l'asile est octroyé, les requérants obtiennent un permis B (annexe III). En Suisse, cela représente en moyenne 15% des requérants au cours des 10 dernières années.

6.4.2 Refus de l'asile sans exécution du renvoi ou admission provisoire (permis F)

Lorsqu'une personne ne remplit pas les conditions pour obtenir l'asile mais qu'elle ne peut pas être renvoyée dans son pays, elle obtient une admission provisoire (annexe III) qui équivaut à un permis F.

- "¹ Le SEM décide d'admettre provisoirement l'étranger si l'exécution du renvoi ou de l'expulsion n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée.
- ² L'exécution n'est pas possible lorsque l'étranger ne peut pas quitter la Suisse pour son État d'origine, son État de provenance ou un État tiers, ni être renvoyé dans un de ces États.
- ³ L'exécution n'est pas licite lorsque le renvoi de l'étranger dans son État d'origine, dans son État de provenance ou dans un État tiers est contraire aux engagements de la Suisse relevant du droit international.
- ⁴ L'exécution de la décision peut ne pas être raisonnablement exigée si le renvoi ou l'expulsion de l'étranger dans son pays d'origine ou de provenance le met concrètement en danger, par exemple en cas de guerre, de guerre civile, de violence généralisée ou de nécessité médicale.
- ⁵ Le Conseil fédéral désigne les États d'origine ou de provenance ou les régions de ces États dans lesquels le retour est raisonnablement exigible. Si l'étranger renvoyé ou expulsé vient de l'un de ces États ou d'un État membre de l'UE ou de l'AELE, l'exécution du renvoi ou de l'expulsion est en principe exigible. » (LEtr, art.83)

Cela signifie que son renvoi est actuellement jugé illicite, matériellement impossible ou inexigible pour des raisons humanitaires ou juridiques. Prenons l'exemple de la Syrie, qui est en guerre civile depuis bientôt 4 ans. L'afflux de Syriens tentant de fuir leur pays chaque jour ne cesse d'augmenter. En 2014, la Syrie s'est classée en 2ème position des plus grands demandeurs d'asile avec 3819 demandes. Au vu de leur situation, la Suisse ne peut pas les renvoyer dans leur pays. En attente d'une amélioration politique, les Syriens se voient ainsi octroyer des permis F, qui sont délivrés pour une durée d'une année mais qui peuvent être prolongés. La plupart de ces personnes sont établies en Suisse de manière durable. En effet, les pays tels que l'Afghanistan, la Syrie ou l'Érythrée auront certainement besoin de beaucoup de temps avant d'être à nouveau en mesure d'offrir des conditions de vie stables à leurs citoyens.

Les personnes au bénéfice d'un permis F vivant en Suisse depuis plus de 7 ans ont droit à un permis F+. Ce dernier leur est remis essentiellement à titre indicatif afin de reconnaître la durée de leur séjour.

Des dispositions ont été mises en place pour les requérants admis provisoirement. Ceux-ci bénéficient de meilleures conditions de travail et d'intégration.

Cependant, lorsque le retour dans l'État d'origine ne représentera plus un danger, la décision d'admission provisoire pourra être revue.

6.4.3 Décision négative

Lorsque les requérants sont en procédure normale mais que, en fonction des investigations, ils ne remplissent plus les conditions/critères pour obtenir l'asile, ils deviennent des requérants d'asile déboutés (RAD).

Dans la mesure du possible, les personnes déboutées sont placées dans des foyers avec cuisine collective. Ils sont ainsi nourris, logés, blanchis et ne touchent aucune aide financière. Le but de ces conditions désagréables est d'inciter les personnes déboutées à quitter rapidement le pays.

Dans le cas contraire, ils toucheront des prestations journalières minimes et ce placement prendra fin lors de l'exécution du renvoi. La procédure est souvent longue car pour renvoyer une personne dans son État d'origine, la Suisse doit se procurer des documents de voyage. Or, comme beaucoup de requérants se présentent sans papiers, les investigations pour retrouver leur identité prennent souvent beaucoup de temps. De plus, comme la Suisse n'a pas signé d'accords avec certains pays au sujet du renvoi de ces personnes, il est parfois impossible de les renvoyer. C'est actuellement le cas de certains pays du Maghreb qui refusent de reprendre leurs ressortissants.

Les requérants ont la possibilité de déposer un recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) contre toutes les décisions négatives rendues par le SEM. C'est en général Madame Françoise Jacquemettaz du Centre Suisses-Immigrés (CSI) qui prend en charge ce genre de procédure.

[°] op.cit., p.6

[&]quot;https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/jahr/2014/stat-jahr-2014-kommentar-f.pdf

En cas de décision négative, il arrive régulièrement que les requérants disparaissent et deviennent alors des clandestins. Ils tenteront peut-être leur chance dans un autre pays.

Les requérants retournant dans leur pays d'origine auront eux la possibilité de bénéficier d'une aide au retour. Celle-ci peut varier en fonction de la provenance et de la situation de la personne. Il est également possible de bénéficier d'une aide à la réintégration dans le pays et de soins médicaux selon les cas.

6.5 Intégration

Je vais m'intéresser particulièrement à la politique suisse et valaisanne en matière d'intégration car il s'agit de l'élément central du projet. Je souhaite connaître ce qu'il se fait en termes d'intégration en Valais, ainsi que les associations existantes et les projets en cours.

J'aimerais également connaître les facilitateurs à l'intégration et les paramètres permettant à un migrant de s'intégrer de la meilleure manière possible. Pour ce faire, je m'appuierai sur la philosophie du pédopsychiatre Jean-Claude Métraux, l'un des fondateurs de l'association « Appartenances ».

Les mesures d'intégration s'adressent aux personnes admises à titre provisoire, les réfugiés reconnus et les personnes à protéger titulaires d'une autorisation de séjour (LEtr, art. 55, al. 2). Il est cependant envisageable pour les requérants d'asile d'avoir accès à ces mesures, dans certaines situations. En effet, les Erythréens sont par exemple rarement renvoyés. Il est donc possible d'envisager une future admission provisoire afin de leur offrir plus de possibilités d'intégration.

6.6 POLITIQUE D'INTÉGRATION EN SUISSE ET EN VALAIS

En Suisse, l'intégration des étrangers est régie par la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE).

Notion d'intégration:

- «¹ L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
- ² Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
- ³ L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
- ⁴ Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale. » (LEtr. art. 4)

Participation obligatoire à des mesures d'intégration :

« ¹ Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire qui bénéficient de l'aide sociale peuvent être contraints à participer à des mesures d'intégration, tels que des cycles de formation ou des programmes d'occupation. (OIE art. 6)

En effet, trois bénéficiaires du projet « Apprentissage de la langue et connaissance de l'environnement » sont au bénéfice d'une admission provisoire ou d'un statut de réfugié. Afin de favoriser leur intégration, la participation au projet leur a été imposée. Les migrants ne sont pas toujours conscients de l'importance de l'apprentissage de la langue. C'est pourquoi lorsque nous le jugeons nécessaire, un manque d'investissement de leur part peut entraîner des sanctions financières sur leur assistance.

Domaines:

- «¹ Des contributions financières peuvent être accordées en particulier pour:
- a. améliorer le niveau de formation générale des étrangers et favoriser leur apprentissage de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile;
- b. encourager l'intégration sociale des étrangers;
- c. garantir aux étrangers l'égalité des chances quant à l'accès aux structures ordinaires, en particulier à l'école, à la formation professionnelle, au marché du travail et au système de santé;
- d. soutenir des projets pilotes qui servent notamment à favoriser des innovations d'importance nationale et qui garantissent l'échange d'expériences entre les services responsables des questions d'intégration et des tiers.
- ² Le Département fédéral de justice et police (DFJP) peut désigner des domaines supplémentaires. » (OIE art. 13)

Les participants au projet « Apprentissage de la langue et connaissance de l'environnement » n'ont pas perçu de contributions financières. Ils ont cependant pu profiter du budget accordé aux étudiants pour les différentes activités. Les primes financières ne sont pas toujours distribuées, elles varient en fonction des différents projets.

6.7 PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL

Depuis 2014, tous les cantons ont créé leur programme d'intégration cantonal (PIC) afin de favoriser l'intégration des étrangers. En effet, « *L'encouragement de l'intégration se fait au niveau local* ». ¹² Pour ce faire, ces programmes se basent sur 3 piliers et 8 domaines d'encouragement (voir illustration 2).

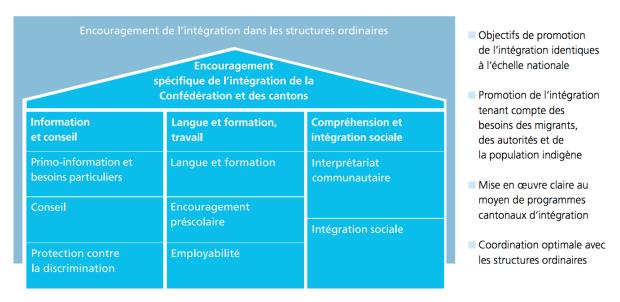


Illustration 2 : Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires (ODM, 2013, p.33)

6.7.1 Pilier 2 - Langue et formation, travail

Le projet « Apprentissage de la langue et connaissance de l'environnement » se situe principalement dans le pilier 2 : langue et formation, travail.

- « L'apprentissage de la langue est activement développé dans toutes les grandes communes du canton du Valais tant par les structures ordinaires que par des ONG reconnues. D'autres besoins sont pris en compte par le financement de mandats tels le soutien concernant la langue et culture d'origine, le développement de bibliothèques interculturelles, l'apprentissage de la langue à des groupes de femmes.
- Au niveau préscolaire, le canton a mis en place une formation destinée à sensibiliser le personnel des structures de la petite enfance à l'accueil et au travail avec les familles migrantes.
- Le domaine de l'employabilité est à même de répondre aux besoins des détenteurs de permis F et B refugiés à travers les centres de formation et d'occupation présents dans 3 régions du canton. D'autre part, les

_

¹² ODM, Conférence des gouvernements cantonaux. (2011), « Encouragement spécifique de l'intégration : une tâche commune Confédération – cantons », Berne.

structures ordinaires en charge de ce domaine soutiennent des projets relatifs à l'apprentissage de la langue, la formation. »¹³

Il trouve également sa place dans le pilier 3 : compréhension et intégration sociale.

- « La compréhension est favorisée par le soutien cantonal à l'interprétariat communautaire à travers les deux associations compétentes en la matière.
- L'intégration sociale fait l'objet de nombreux projets activement appuyés par le canton. »¹⁴

Bien que le PIC-Valais soit régi par la loi fédérale sur les étrangers du 13 septembre 2012, (142.1), l'application concrète de ces directives est plus flexible qu'initialement prévue. Les personnes issues de l'asile ont ainsi accès aux programmes d'intégration bien que, légalement, devraient en bénéficier principalement les personnes au bénéfice d'un livret F+ ou B réfugié.

6.8 FIDE – FRANÇAIS EN SUISSE – APPRENDRE, ENSEIGNER, ÉVALUER

La nouvelle politique fédérale en matière d'apprentissage de la langue s'appuiera sur le concept national fide, proposé par l'Office fédérale des migrations (ODM), aujourd'hui appelé SEM.

Le programme fide se divise en onze champs d'apprentissage représentant les principaux domaines de la vie : logements, enfants, travail, recherche d'emploi, administration, médias et loisirs, mobilité, achats, poste, banque et assurances, santé et cours de formation.

Le système fide permet ainsi de se concentrer sur les besoins des participants en se basant sur ces onze domaines. Chacun de ces champs d'action propose des situations de communication et permet ainsi de mettre les apprenants dans des conditions de vie concrètes. Si l'on aborde la santé, les scénarios seront par exemple : consulter le médecin de famille, prendre un rendez-vous, se faire examiner, aller chercher les médicaments à la pharmacie et comprendre les notices.

6.9 APPROCHE DES APPARTENANCES

La philosophie de Jean-Claude Métraux se base sur le concept des 3 dons¹⁵: l'acte de donner (parler, raconter son histoire), l'acte de recevoir (savoir écouter) et l'acte de donner en échange (reconnaissance, reconnaître l'injustice infligée, la souffrance endurée, la valeur inestimable des récits et l'engagement du professionnel vis-à-vis du migrant).

Cette théorie est selon moi applicable lors de la prise en charge des migrants. En effet, lorsque ces derniers arrivent dans un foyer, nous ne connaissons rien de leur histoire et nous ne cherchons pas à la connaître à tout prix. Lorsque les requérants d'asile parlent de leur vécu, ils sont entendus et personne ne met en doute leur

¹³ Gay M., Monnat A., Eggel R., Rossier J., (Août 2013), « Programme d'intégration du canton du Valais

⁻ PIC Valais », Service de la population et des migrations, Valais, p. 5

¹⁴ loc cit

¹⁵ Métraux J.-C., (1999), « Dons de mémoire », Psychothérapies, Vol.19, N°4, p.230

parole. Il s'agit plutôt de reconnaître « le don de parole ». Selon Métraux, « cet acte social devient alors de fait le premier acte thérapeutique ». 16

Si la personne change la version de son récit migratoire au fil du temps, nous ne la jugeons pas. Nous interprétons plutôt cela comme un pas fait par le migrant dans notre direction, car il ose enfin dire ce que nous pensons être la vérité. C'est à ce moment que le lien de confiance se crée.

Selon Métraux¹⁷, les deux principales difficultés lors d'une migration sont d'ordre psychique et social. La migration implique des pertes et des deuils que chacun va aborder d'une manière différente. Il est ensuite important de savoir comment la société d'accueil va donner une place au migrant et comment celui-ci va réussir à quitter le monde dans lequel il était pour entrer dans sa nouvelle vie pas forcément choisie. Est-ce qu'il s'y sentira en sécurité, est-ce qu'on l'autorisera à faire partie de ce nouveau monde?

Selon Jean-Claude Métraux, il y a quatre manières d'aborder le rapport qu'une personne migrante entretient avec la société d'accueil¹⁸. Les 2 axes représentent donc la terre d'accueil et celle d'origine.19

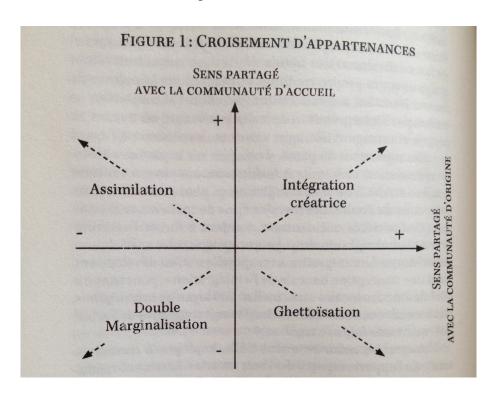


Illustration 3: Croisement d'appartenances (Métraux J.-C., 2011, p.)

¹⁷ http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/rien-n-est-joue/?date=19-01-2012

¹⁸ Jean-Claude Métraux s'inspire du schéma d'intégration de John Berry « Acculturation et adaptation psychologique ».

¹⁹ Métraux J.-C. (2001), « Adolescents du sud malades de l'échange inégal », Revue médicale de la suisse

Assimilation:

Cela signifie que la personne migrante va totalement oublier sa culture d'origine et va essayer de vivre uniquement avec les codes culturels qu'elle apprend de la terre d'accueil. Il s'agit souvent d'une situation douloureuse à vivre pour le migrant car certaines valeurs de la société d'accueil peuvent être en contradiction avec celles de la société d'origine.

Ghettoïsation:

La personne vivra dans la terre d'accueil de la même manière qu'elle vivait dans son pays. Elle n'arrive pas à intégrer les codes culturels de la société d'accueil. C'est une situation qui isole le migrant car elle ne lui permet pas de s'intégrer à la société d'accueil.

Double marginalisation:

La double marginalisation équivaut à un rejet de la société d'accueil et celle d'origine. La personne n'est plus capable d'envisager un avenir, elle n'arrive donc plus à trouver sa place, ni dans une société ni dans une autre. Ce sont des situations qui engendrent de grandes détresses.

Intégration créatrice :

Dans cette situation, la personne migrante arrive à utiliser des éléments de sa culture d'origine dans son présent, c'est à dire au sein de la société d'accueil. Elle arrive donc à utiliser les ressources acquises dans son vécu afin d'en faire une force pour l'avenir. Il s'agit pour Métraux d'une situation idéale qui permet à la personne migrante de relier son passé et son présent.

6.10 L'ERYTHRÉE

Les ressortissants érythréens figurent depuis plusieurs années en première position des demandes d'asile en Suisse. Selon les estimations, entre 4000 et 7000 ²⁰ Erythréens quitteraient le pays chaque mois, avec comme principal motif d'asile d'échapper à l'enrôlement de l'armée. Malgré cela, nous n'entendons que très peu de choses au sujet de ce petit pays africain. Depuis plus d'un an, les foyers dans lesquels je travaille accueillent plus de 80% d'Erythréens. Afin de mieux connaître les personnes que j'accompagne, je souhaite ainsi découvrir cette population. Mes observations me laissent penser que ce pays est doté d'une grande culture que nous ne connaissons que très peu. J'aborderai ainsi différentes thématiques autour de l'Érythrée : son histoire, les Erythréens en Suisse, leur parcours, leur scolarité, leurs procédures et leur culture.

6.10.1 Histoire de l'Érythrée²¹

L'Érythrée est un pays situé dans l'une des régions les plus pauvres du monde, la Corne de l'Afrique (voir illustration 4). Le pays est composé de neuf ethnies possédant chacune leur propre langue et leur propre religion: les Tigriniens, les Tigrés, les Afars, les Hidaarebs, les Bilens, les Kunamas les Naras, les Rashaïdas et les Sahos. Tous les bénéficiaires font partie de la principale ethnie, les Tigriniens. Ils sont de religion orthodoxe, et parlent le Tigrinya. La culture et l'élevage sont les principales activités économiques du pays. Nous comptons beaucoup d'anciens éleveurs, bergers, commerçants ou encore agriculteurs.

L'Érythrée a été colonisée par l'Italie en 1889. Après la décolonisation, le pays a lutté pendant 30 ans, de 1961 à 1991, pour son indépendance face à l'Éthiopie.

« Depuis 1993, l'Érythrée est un État souverain, internationalement reconnu. Le Président en exercice Issayas Afeworki, a militarisé le pays à l'extrême et s'est accaparé tous les pouvoirs. Le pays est gouverné par un parti unique, le FPDJ. La liberté de presse et la liberté d'opinion n'y existent pas. [...] En 2007-2008, l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies plaçait l'Érythrée au 153^e rang mondial sur 177 pays évalués (la Suisse arrive en 10^e position). »²²

Les tensions entre l'Érythrée et l'Éthiopie ne se sont jamais atténuées et les deux voisins se sont à nouveau livrés une guerre de 1998 à 2000. La principale raison de cet affrontement est le tracé de la frontière sur lequel les deux pays n'ont jamais pu s'entendre. Malgré la fin du conflit remporté par l'Éthiopie, les tensions persistent. Cela permet au Président de justifier l'enrôlement obligatoire en cas de nouveaux conflits.

1

²⁰ https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/asyl/eritrea/faq.html

²¹ Eyer P., Schweizer R., (Août 2010), « Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse », Office fédéral des migrations (ODM)

²² ibid., p.11

Il est très difficile de connaître la situation économique du pays. L'Érythrée compterait beaucoup sur les rentrées d'argent provenant de virements bancaires de l'étranger. En effet, beaucoup d'Erythréens ayant migré versent un impôt de 2% ²³ sur leur revenu. Certains racontent que sans ce paiement, ils ne pourraient plus bénéficier de services du pays et ne pourraient plus s'y rendre.



Source: secrétariat d'État aux migrations 2015 (Suisse) (7). L'ensemble des frontières et des noms utilisés sur cette carte et sur d'autres cartes du présent rapport ne constituent pas un soutien ou une acceptation à titre officiel de la part de l'Union européenne. Le tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie correspond à la décision rendue par la commission frontalière Érythrée-Éthiopie de 2002 (8). Cette décision n'ayant pas été mise en œuvre, le tracé effectif de la frontière s'écarte de cette ligne à plusieurs endroits (9).

Illustration 4 : Carte de l'Érythrée (EASO, 2015, p.11)

6.10.2 L'odyssée vers l'Europe

Ces explications sont la synthèse des récits des bénéficiaires du RADOS. La majorité des Erythréens qui demandent l'asile en Suisse ont parcouru le même chemin dont la première étape est la sortie du pays. Les fugitifs doivent éviter les gardes frontières qui ont l'ordre de leur tirer dessus. Bien que très dangereux, ils sont nombreux à parvenir à sortir du pays à pied. La plupart effectuent la traversée durant la nuit et se dirigent soit vers l'Éthiopie soit vers le Soudan. La mention du camp de réfugiés de Shagarab au Soudan revient régulièrement et beaucoup citent

_

²³ ibid., p. 122

également l'Éthiopie et sa capitale Addis Abeba. Ces deux pays représentent une étape pour les Erythréens qui entameront par la suite la traversée du désert du Sinaï pour se rendre en Lybie. Pour ce faire, ils font appel à des passeurs et doivent débourser de grosses sommes d'argent. Ils doivent ainsi faire confiance à des trafiquants et n'ont aucune certitude quant à leur chance de parvenir en Europe. Ils ne peuvent rien emporter au risque de se faire voler tous leurs biens. La majorité des femmes subissent également des violences physiques et/ou sexuelles. Arrivés en Lybie, ils attendent leur tour pour traverser la Méditerranée et rejoindre l'Italie. Entassés les uns sur les autres sur des bateaux de fortunes, cette étape peut être mortelle. Au 9 octobre 2015, l'Organisation internationale pour les migrations faisait état de 3092²⁴ morts ou disparus en Méditerranée. Depuis l'Italie, les plus chanceux parviennent à éviter les contrôles et réussissent à se rendre dans le pays de leur choix en Europe. Il existe également l'alternative de l'Égypte qui permet ensuite de rejoindre Israël, la Turquie puis la Grèce. Les bénéficiaires du RADOS ont tous opté pour la première possibilité.

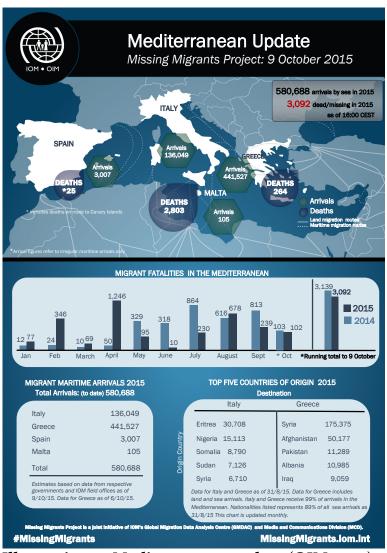


Illustration 5: Mediterranean update (OIM, 2015)

 $^{^{24}\} https://www.iom.int/sites/default/files/Mediterranean_Update_9_October.pdf$

Ces parcours plus que traumatisants sont la seule manière de trouver l'espoir d'un avenir meilleur. Les requérants d'asile se rendent cependant rapidement compte que le chemin est encore loin d'être terminé. Ils seront par la suite confrontés à différents foyers d'accueils, en passant par l'apprentissage de la langue, à l'obtention d'un permis, aux recherches d'emplois jusqu'à à l'intégration dans la société d'accueil. Ils doivent vivre avec les traumatismes vécus (violence, viol, torture, guerre, précarité, etc.) en parallèle avec les différences culturelles ou encore toutes les incompréhensions de notre société. Le chemin est encore très long, contrairement à ce qu'ils s'étaient imaginés.

6.10.3 Scolarité

Les jeunes érythréens doivent terminer leur scolarité obligatoire par une année d'école au sein d'un établissement militaire. Ils doivent par la suite entamer leur service militaire pour une durée de 18 mois, qui peut se prolonger de manière indéterminée. Ils sont ainsi totalement dépourvus de liberté et n'ont aucune perspective d'avenir. De plus, il est très fréquent qu'une personne soit emprisonnée sans que sa famille et ses proches n'aient aucune information sur le lieu, la durée et la raison exacte de cet emprisonnement. Au cours de mes nombreuses discussions avec les bénéficiaires, j'ai appris que la plupart d'entre eux ont un parent proche, voire plusieurs, dont ils n'ont aucune nouvelle depuis des années. Toutes les femmes que j'ai rencontrées sont sans nouvelles de leurs maris et n'ont aucun moyen d'en avoir ou de savoir s'ils sont encore en vie.

Selon l'UNESCO²⁵, le taux de scolarisation chez les filles est de 38% et de 44% chez les garçons. Ces chiffres se confirment auprès des mères érythréennes parmi lesquelles se trouvent plusieurs analphabètes. Aucune de ces femmes n'a suivi de cursus universitaire. Il est ainsi très difficile pour ces mères d'apprendre une nouvelle langue, elles qui n'ont que très peu, voire pas de bases dans leur propre langue. Tous les espoirs reposent ainsi sur les enfants, qui sont souvent mis sous pression par leur maman. Elles sont cependant très peu investies dans la scolarité de leurs enfants, qui se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes. La migration cause souvent un bouleversement au sein de la famille. Les enfants apprennent très vite à vivre dans la société d'accueil contrairement à leurs parents, ce qui entraîne une inversion des rôles parents-enfants. En effet, les parents se trouvent dans une situation où leurs connaissances sont inférieures à celles de leur enfant. Le jeune doit donc assumer un rôle difficile et n'a pas ou peu de repères.

6.10.4 Procédure

La majorité des Erythréens obtiennent un statut de réfugié. Depuis le début de l'année 2015, ils reçoivent des réponses à leur demande d'asile de plus en plus rapidement. Pour la plupart d'entre eux, une admission provisoire avec la qualité de réfugié ou alors un permis B a été attribuée (annexe III). En 2014, l'Érythrée est le pays qui a obtenu le plus grand pourcentage d'octroi de l'asile avec 52.5% soit 2'272 personnes.²⁶

²⁵ op.cit., p. 53

Aucun renvoi vers le pays n'a ainsi été autorisé à cause du risque d'être emprisonné ou torturé. Bien que les Erythréens puissent être plus ou moins confiants quant à leur avenir en Suisse, ils répètent souvent que leur vie ici débutera lorsqu'ils auront obtenu une réponse quant à leur demande d'asile. Je me rends compte de la différence entre les personnes ayant obtenu ou non une réponse à cette demande. On peut immédiatement observer une manière très différente d'aborder la vie en Suisse. Beaucoup expliquent qu'il leur est très difficile de s'investir dans l'apprentissage de la langue alors qu'ils n'ont aucune certitude quant à leur avenir. Cela ne s'applique pas uniquement à la langue mais aussi à la découverte d'une nouvelle manière de vivre qui sera nécessaire à leur intégration. Je comprends cette situation et ce manque de motivation, bien que dans mon travail quotidien, cela m'empêche parfois de les accompagner. C'est à moi de trouver un moyen de leur faire voir l'importance de ne pas attendre, que ce temps entre leur arrivée et la réponse doit être utilisé et qu'il faut mettre toutes les chances de leurs côtés.

6.10.5 Culture

Les Erythréens sont très attachés à leur culture et à leur nation. La grande majorité des Erythréens vivant en Suisse est chrétienne orthodoxe. Il y a également des évangéliques luthériens, des catholiques et des musulmans sunnites. Seules ces quatre religions sont reconnues et peuvent être pratiquées librement²⁷. La pratique d'une religion non-reconnue est illégale et poursuivie en Érythrée. « [...] La religion influence considérablement le mode de vie et de pensée au quotidien »²⁸. Leur vie est ainsi rythmée par les fêtes et les traditions, Pâques étant l'une des fêtes les plus importantes chez les Erythréens. Toute la semaine précédant la fête, les Erythréens jeûnent et s'adonnent à de nombreux rituels, tels que le café traditionnel. De leur côté, les femmes se coiffent, se tressent et se font belles. La plupart du temps, les Erythréens rendent visite ou reçoivent des connaissances, boivent le café, mangent l'Ingera (repas traditionnel), écoutent des musiques du pays et dansent. Ils se rendent également souvent à l'église avec leurs enfants. Les femmes sont presque tout le temps à la maison.

Les Erythréens gardent beaucoup de contacts avec leur famille et leurs proches. Ils passent une grande partie de leur temps au téléphone ou sur les réseaux sociaux et sont constamment informés des nouvelles du pays, de la politique ou des pertes en Méditerranée. Toutes ces activités rendent difficile la conciliation de leur rapport à la communauté avec leur intégration en Suisse.

6.10.6 Témoignages

Selon de nombreux témoignages, les réfugiés érythréens arrivés dans notre pays avant les années 2000 soutiennent le gouvernement et considèrent les derniers arrivants comme des déserteurs. Il existe ainsi de nombreuses tensions et conflits au sein de la communauté, tant dans le foyer qu'à l'extérieur. Les gens sont très méfiants de leurs voisins et ont souvent du mal à se faire confiance.

_

²⁷ https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/afrika/eri/ERI-bereaso-e.pdf

²⁸ op.cit. p. 93

L'anthropologue politique David Bozzini, qui a vécu deux ans en Érythrée met en avant les tensions et la peur qui règnent dans les esprits de chacun.

« Petit à petit, nous découvrons les tensions que vivent nos amis avec qui nous faisons la passeggiata. Les silences truffent leurs discours qui nous semblent parfois figés. Les mouvements quotidiens sont, eux aussi, empêchés comme retenus tantôt par les ordres, tantôt par la peur. Au-delà de chaque habitude conviviale – comme la cérémonie du café, la promenade du soir, les accolades et les grands sourires – il y a toujours une retenue, une suspicion. De jour en jour, nous découvrons que ce voile se transforme en une chape lourde qui affecte la vie des Érythréens. » [...] La présence des forces de l'ordre est pour le moins imposante, toujours visible et largement diffusée sur l'ensemble du territoire. Peu à peu on reconnaît aussi les agents en civil, on apprend aussi qu'il y a des « indics » partout (säläyti « espions »), ou äzni, litt. « oreilles »). Chaque pâté de maison aurait son tägadälay (vétéran de la guerre d'indépendance) qui observe et rapporte les faits et gestes de ses voisins. Il existerait même un nombre incalculable d'oreilles « auxiliaires » qui achèveraient la finition de cette chape de plomb. [...] La quotidienneté du contrôle n'est rompue que par ce type de surenchère : brusquement, une vaque de soldats déferle dans un quartier, dans une rue ou dans un établissement. Un périmètre est bouclé, le contrôle devient alors systématique. C'est un coup de filet. »²⁹

Ces quelques passages prennent tout leur sens, lorsque je pense à toutes mes incompréhensions face à la population érythréenne. Durant mon activité professionnelle, cela a toujours été frustrant pour moi de ne pas pouvoir déchiffrer ni comprendre les réactions de certains bénéficiaires érythréens. Lorsque je sollicitais un requérant érythréen afin de traduire pour une de ses compatriotes, j'ai toujours senti un malaise entre les deux. Cela s'est reproduit des dizaines de fois. Lorsque j'essayais d'interroger certains d'entre eux sur ces situations, je sentais des réponses peu claires voire, incohérentes.

Ce qui m'a toujours étonnée chez les Erythréens, c'est le peu d'entraide dans la communauté. En effet, trouver une personne érythréenne qui accepterait d'en aider une autre peut s'avérer très difficile. Les raisons évoquées semblaient également peu convaincantes.

Ces passages m'ont permis d'assembler les morceaux du puzzle d'une part et de l'autre saisir l'impact de cette dictature sur sa population. La confiance ne se gagne pas facilement et chacun se méfie de l'autre. Bien que les requérants d'asile aient déserté, j'ai la sensation que cette méfiance perdure ici, en Suisse.

_

²⁹ Bozzini D., Deambrosi R., (2010), « Asmara ou les logiques de la contrainte », Pount 4, p.53-69

7. RECUEIL DES DONNEES ET TERRAIN D'ENQUETE

Pour aborder l'analyse des données, un descriptif de la méthodologie de recueil des données puis du terrain d'enquête s'avère nécessaire. Dans un deuxième temps, j'entreprendrai l'analyse des données selon deux méthodes : le photolangage et les questionnaires. Pour terminer, je croiserai les données des sujets interrogés avec celles des étudiants en comparant les différences entre les deux groupes interrogés.

7.1 TERRAIN D'ENQUÊTE

Le Centre de formation le Botza et le foyer du RADOS restent les partenaires principaux de ce projet qui a pu être créé grâce à leur collaboration. Le suivi du projet et des interventions a été assuré par Marcelle Gay et moi-même. C'est pourquoi je n'ai pas questionné les différents partenaires.

J'ai souhaité de plus connaître le point de vue des étudiants, leurs observations quant à l'évolution des requérants au cours du projet, et les outils nécessaires pour les accompagner. Les différentes rencontres avec les étudiants ont déjà amené certaines problématiques et permis des améliorations. Le rapport final de chaque étudiant a apporté des données détaillées sur l'ensemble des interventions et a permis de vérifier les apports.

Pour terminer, j'ai interrogé les bénéficiaires pour connaître leur ressenti quant à l'utilité du projet. Je me suis également attachée à prendre en compte les remarques et améliorations proposées. La population de ce projet provient d'Érythrée à l'exception d'une maman et de sa fille, d'origine éthiopienne. Tous les bénéficiaires ont déposé leur demande d'asile en 2014 et habitent en ville de Sion depuis le mois de décembre. Le choix s'est porté naturellement sur cette communauté en raison de sa forte présence dans les demandes d'asile. Tous les participants au projet sont rattachés au foyer du RADOS et suivis par moi-même.

J'ai donc interrogé les personnes suivantes :

✓ Les étudiants de la HES-SO et les requérants d'asile ayant participé au projet

7.2 Présentation de la méthodologie de récolte des données

Nous avions déjà remarqué lors de notre enquête, dans le cadre du module libre, qu'il est très difficile d'interroger cette population. Nous n'avions presque aucune proposition et peu de réponses. Ma première idée a été de les questionner en groupes car j'imaginais que les réponses des uns inciteraient les autres à faire part de leur expérience. De plus, j'ai décidé d'utiliser la technique « **photolangage** » ³⁰ (annexe IV) pour les deux premiers groupes qui avaient un niveau de français très faible. Ces derniers ont été suivis par deux étudiants. Ces deux groupes étaient composés de mères célibataires, à l'exception d'une participante. La plupart de ces femmes ont été peu voire pas scolarisées dans leur pays. Je pense que cette méthode est donc la plus adaptée à leur niveau. En effet, elle consiste à poser une question aux participants à laquelle ces derniers répondent à l'aide de la photographie.

-

³⁰ http://www.photolangage.com/presentation.php

Afin de me familiariser avec la technique du photolangage, j'ai tout d'abord participé à un cours de français des bénéficiaires, en collaboration avec la professeure. J'ai préparé quelques questions accompagnées de photographies afin de questionner les requérants. Je me suis rapidement aperçue que cette méthode était tout à fait adaptée à la population. En effet, les images ont tout de suite attiré l'attention des participants qui souhaitaient partager des anecdotes en lien avec les photographies. Cependant, j'ai pu observer que plusieurs participants n'étaient pas à l'aise avec le fait de parler devant les autres. Les niveaux étant très différents, certains répétaient les réponses des autres ou ne s'exprimaient pas du tout. Ma première idée était de questionner les requérants en groupes afin de les stimuler alors que cela a provoqué l'effet contraire. J'ai donc réadapté ma méthode afin de les interroger un à un avec l'aide d'une traductrice. Avant de débuter les entretiens, j'ai tout d'abord soumis les photographies et les questions à une traductrice érythréenne qui a elle-même suivi le processus de l'asile. Cette dernière réside en Suisse depuis cinq ans, et elle est pleinement intégrée. Son parcours ainsi que ses expériences m'ont permis d'apporter quelques modifications à mon photolangage. Cette même traductrice m'a accompagnée à chaque entretien avec les bénéficiaires. Les données récoltées ont été faites avec leur accord sous forme de prise de notes.

J'ai questionné les deux autres groupes composés de trois femmes célibataires, d'une mère avec trois enfants et d'un homme célibataire en utilisant des **questionnaires** (annexe V). Les membres de ce groupe avaient un niveau de français déjà plus avancé. Ils ont soit suivi un cursus universitaire soit vécu en ville, à l'exception de l'unique mère du groupe. Cette dernière est arrivée en Suisse en même temps que les autres participants du projet et a rapidement obtenu un permis B, j'ai ainsi souhaité l'intégrer au projet. Les participants avaient également de bonnes connaissances en anglais ce qui a facilité la communication tout au long du projet. Ces deux groupes ont été suivis par un étudiant et par moi-même. Les questionnaires ont été soumis aux groupes et chacun les a remplis de manière individuelle. Des questions de connaissances générales au sujet de notre société ont également été introduites dans ces questionnaires.

Pour terminer, chaque étudiant a dû rendre un **rapport** d'une dizaine de pages dans le cadre du module E8. Ces rapports ont été ma base de travail pour récolter les données d'analyse.

Les sujets ont été soumis à des questions se rapportant aux champs d'apprentissage FIDE, comme expliqué plus haut. Ces thématiques ont été présentées aux étudiants avant les interventions. Chacun était par la suite libre d'aborder les thèmes souhaités en fonction des bénéficiaires. Cette liberté dans le choix des activités et des thèmes à aborder ne permet pas de vérifier toutes les informations. Les bénéficiaires ont été interrogés selon les champs suivants : achats, logement, mobilité, santé, us et coutumes, médias, loisirs et enfants.

8. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Cette phase d'analyse s'est déroulée en deux temps, en fonction des thèmes abordés. Dans un premier temps, je me suis intéressée aux deux premiers groupes de requérants d'asile ayant été interrogés à l'aide du photolangage. Ces six sujets ont formé deux groupes, eux-mêmes accompagnés de deux étudiants.

Dans un deuxième temps, je me suis concentrée sur les deux derniers groupes ayant été interrogés à l'aide de questionnaires. Parmi eux, quatre des sujets ont été suivis par un étudiant et deux par moi-même.

L'analyse est découpée par thèmes. Ces derniers sont : achats, mobilité, médias, loisirs et enfants, santé, us et coutumes et logement. Le groupe deux, de niveau supérieur, a également abordé le thème « administration ». Chaque point ayant été analysé individuellement, une synthèse globale en fin de chapitre offrira une vision d'ensemble. Les données recueillies ont été récapitulées dans des tableaux, ce qui permet de mettre les données en évidence.

8.1 PHOTOLANGAGE

8.1.1 Achats

Les sujets ont été amenés à découvrir différents magasins de la ville de Sion. Le but étant par exemple d'apporter de l'aide quant au choix du magasin, à la qualité des produits ou encore à l'attractivité des prix.

	Achats						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6		
Connaît tout un éventail de magasin	Connaît quelques magasins	Connaît tout un éventail de magasins	Connaît quelques magasins	Connaît quelques magasins	Connaît quelques magasins		
Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix	Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix	Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix et de la qualité	Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix	Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix	Est capable d'expliquer son choix en fonction des prix		

De manière générale, nous avons pu observer que le thème des « achats » est connu de tous les sujets. L'étudiant 2 a confirmé les connaissances des personnes autour de la thématique de l'achat. Ces données correspondent aux retours des requérants d'asile qui ont été capables d'argumenter le choix du magasin en fonction des produits désirés et des prix. Certaines notions restent floues, comme par exemple celle du prix de la marchandise au kilo. Les sujets 1 et 3 étaient très à l'aise dans les

achats et connaissaient un large panel de magasins. Ils ont de plus été capables de les différencier selon plusieurs critères. Le sujet 2 a très bien compris les soldes et les magasins à prix réduits. La thématique des achats était en partie déjà connue par les participants puisque leur budget comprend les achats de nourritures, de vêtements, de produits corporels, etc. Des compléments d'information ont pu être amenés par les étudiants pour enrichir les connaissances des sujets.

8.1.2 Mobilité

Les interventions autour du thème de la mobilité ont été principalement centrées sur la lecture des plans et horaires des différents moyens de transports mais aussi les abonnements et tickets de bus et de train, ainsi que l'utilisation des transports.

Mobilité						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Ne sait pas lire le plan de bus, se déplace à pied.	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public	Est capable de se déplacer en transport public	

La plupart des bénéficiaires ont été capables de se déplacer en transports publics. Cependant, trois d'entre eux admettent avoir besoin d'indications (numéro de ligne, arrêt) afin de pouvoir se déplacer. Les sujets 1, 3 et 4 sont autonomes sans indications.

L'étudiant 2 a observé quels trajets étaient utilisés par les requérants pour se rendre au centre-ville. Il leur a proposé un trajet différent qui ne longe pas les routes afin de sécuriser le parcours des enfants. Ce trajet est également plus court que celui qui était utilisé auparavant. Cet itinéraire est désormais emprunté par tous les usagers. De plus, ces derniers manquaient de connaissances quant à l'utilisation des transports publics. L'étudiant 2 leur a permis de découvrir ces moyens de transport ainsi que la lecture des horaires et des plans. Les sujets sont désormais plus aptes à utiliser le bus et le train. Les requérants avaient relevé la difficulté de comprendre le système mais étaient capables de solliciter de l'aide. Le fait de peu utiliser des transports public serait plutôt d'ordre culturel car les sujets n'y sont que peu ou pas habitués et préfèrent se déplacer à pied.

L'étudiante 1 a abordé cette thématique en fonction des besoins des usagers. Elle a appris individuellement aux sujets à utiliser les transports en commun. Cela se ressent dans les entretiens car les bénéficiaires se sentent à l'aise dans ce domaine, tant au niveau de la lecture du plan que dans celle des tarifs. Le sujet 2 a montré passablement de difficultés dans la compréhension des transports en commun, principalement dû au fait qu'elle est analphabète. Elle est cependant capable d'utiliser le bus si on lui apporte toutes les informations nécessaires (numéro de

ligne, lieu de départ et d'arrivée, horaires). En donnant rendez-vous directement au lieu de rencontre, l'étudiante 2 a incité les requérants à utiliser le bus seuls, ce qui a été un succès.

8.1.3 Médias, loisirs et enfants

Les étudiants ont fait découvrir les activités culturelles et sportives peu coûteuses aux bénéficiaires. Le but de ces interventions est de présenter les nombreuses possibilités de loisirs, tant pour les enfants que pour les adultes.

	Médias, loisirs et enfants						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6		
Fréquente les places de jeux mais en connaît certaines	Fréquente peu les places de jeux mais en connaît certaines	Va à la bibliothèque et dans des cafés, se divertit pendant son temps libre	Fréquente peu les places de jeux mais en connaît certaines	Se rend souvent au parc et à la piscine avec son fils	Fréquente un peu les places de jeux avec sa fille mais préfère rester à la maison		
Son fils pratique un sport	Sa fille pratique un sport	Pas d'enfant	Sa fille pratique un sport	A la recherche d'une activité pour son fils	Va chercher des livres à la bibliothèque ; sa fille ne pratique pas d'activité		

L'étudiant 1 soulève sa difficulté à motiver les femmes à sortir de leur appartement. C'est principalement dû à une différence culturelle, comme relevé dans la partie théorique. En effet, les Erythréennes passent une grande partie de leur temps à la maison, elles accueillent des connaissances, boivent du café, préparent à manger et écoutent souvent de la musique. C'est une observation que j'ai également pu faire durant ma pratique professionnelle.

Cette thématique a été principalement centrée autour des enfants. Les sujets connaissent désormais les différentes places de jeux disponibles en ville de Sion pour leurs enfants. Les sujets 2 et 6 sont à l'aise pour louer des livres à la bibliothèque et comprennent le système. Les usagers relèvent tous avec intérêt la découverte des Châteaux, des parcs de la ville et l'histoire de la ville de Sion.

L'étudiant 1 a pu observer que les mères avaient peu d'idées quant aux possibilités d'activités pour les enfants. Il a ainsi pris l'initiative d'inscrire tous les enfants dans des associations sportives. De leur côté, les sujets ont été très satisfaits et se sont impliqués dans ces activités.

En réponse à la question: Comprenez-vous pourquoi nous proposons ce genre d'activités (visite des châteaux, des parcs, etc.), le sujet 1 a répondu : « Je pense que ces activités favorisent mon intégration, pour avoir des connaissances de votre

société, savoir où se trouvent les choses et pour que je puisse me débrouiller seule. Je sais que ne suis pas obligée d'y participer mais c'est bien pour mon fils et moi. Dans mon enfance, je n'avais pas eu d'éducation. Je ne sais pas lire. Maintenant, c'est un nouveau départ, tout ça c'est pour notre bien ». Les autres bénéficiaires n'ont donné aucune réponse à cette question. Durant les entretiens, j'ai clairement ressenti l'intérêt de cette mère pour ces activités et ce projet. Elle en a compris le sens, que ce soit pour elle ou pour son fils. Bien qu'elle ait été très peu scolarisée, son envie et sa motivation l'aident à progresser rapidement. Quant aux autres femmes, leur non-réponse montre qu'elles ne sont pas encore au même stade que le sujet 1.

Toutes les personnes ont relevé leur plaisir de découvrir l'église de Valère. Durant les entretiens, tous les sujets ont souhaité faire part de cette expérience. Cela marque l'importance que représente la religion pour les Erythréens, comme cité plus haut.

8.1.4 Santé

Tant qu'ils sont au bénéfice d'un permis N, les requérants d'asile sont dépendants de leur assistant social ou du foyer dans lequel ils logent. Ils sont dans l'obligation de les solliciter pour obtenir une autorisation médicale. Le thème de la santé a donc été très peu abordé.

	Santé						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6		
Connaît la							
marche à							
suivre en cas							
de maladie							
ou accident							
Ne connaît							
pas les							
numéros	numéros	numéros	numéros	numéros	numéros		
d'urgence	d'urgence	d'urgence	d'urgence	d'urgence	d'urgence		

L'étudiante 2 n'a que très peu abordé le thème de la santé avec son groupe. Les demandeurs d'asile étaient déjà à l'aise avec les procédures à suivre en cas d'accident ou de maladie ainsi que les personnes à contacter. Les numéros d'urgence n'étaient pas connus par les sujets.

L'étudiant 1 a peu abordé le thème de la santé. Les bénéficiaires connaissent cependant la marche à suivre en cas d'accident et maladie. Ils ont cependant des craintes quant à leur capacité de communiquer dans notre langue en cas d'accident.

8.1.5 Us et coutumes

Ce champ a pour but de familiariser les requérants d'asile avec notre savoir-vivre, nos codes et nos règles.

	Us et coutumes						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6		
Comprend l'importance des formules de politesse	Comprend partiellement l'importance des formules de politesse	Comprend l'importance des formules de politesse	Comprend partiellement l'importance des formules de politesse	Comprend partiellement l'importance des formules de politesse	Comprend partiellement l'importance des formules de politesse		
N'avertit pas lorsqu'elle est en retard ou absente à cause de la langue	Ne connaît pas la marche à suivre en cas de retard ou d'absence	Avertit lorsqu'elle est en retard ou absente	Avertit lorsqu'elle est en retard ou absente	Avertit lorsqu'elle est en retard ou absente	Avertit lorsqu'elle est en retard ou absente		

Dans l'ensemble, on a pu observer que le champ des us et coutumes est compris. L'étudiant 2 a fièrement pu relever des mots ainsi que certains codes qui ont été appris et conservés tout au long du projet. Il cite principalement les mots d'usages tels que « bonjour, au revoir, s'il vous plaît et merci ». Les requérants ont intégré ces mots dans leur quotidien, lorsqu'ils se rendent dans un magasin, par exemple. Lors des entretiens, j'ai pu observer que les principales lacunes sont dues à la langue. Les usagers comprennent la marche à suivre mais peinent à l'appliquer car ils ne savent pas comment s'exprimer ou n'osent pas.

L'étudiant 1 soulève la difficulté des personnes à être prêtes à l'heure prévue malgré les explications. Cela s'est cependant amélioré au fil des rencontres. Les absences non annoncées se sont par contre multipliées.

Le sujet 1 comprend bien l'importance des mots d'usage. Il met en évidence la différence entre l'Érythrée et la Suisse, où ces mots ne sont pas importants et peu utilisés. Tous les bénéficiaires essaient d'éviter d'être absents ou en retard afin de ne pas avoir à téléphoner pour s'excuser. Les craintes au moment de parler le français se font beaucoup ressentir. A l'exception des sujets 1 et 3, ils ne prennent pas conscience de l'importance des mots d'usage dans notre société. Ils ne les utilisent pas toujours, ce qui peut parfois leur porter préjudice.

8.1.6 Logement

Ce thème a été peu abordé car les participants au projet habitent encore en foyer ou en appartement collectif. Les étudiants ont cependant pu apporter quelques informations complémentaires quant aux règles de logement (bruit, horaires, hygiène, etc.).

Logement						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Connaît quelques règles de logement	Connaît peu de règles de logement	Très à l'aise avec les règles de logement	Connaît peu de règles de logement	Connaît peu de règles de logement	Connaît quelques règles de logement	

Pour les étudiants, il a été difficile d'aborder ce thème car tous les requérants habitent dans des appartements collectifs ou dans un foyer où résident une vingtaine d'Érythréens, à l'exception de deux Ethiopiennes. Les sujets vivent en communauté en appliquant leurs propres règles. Cela s'est ressenti lors des entretiens car la plupart des sujets ne connaissaient que très peu de règles de logement.

Synthèse

Les interventions se sont révélées positives dans l'ensemble, tant au niveau des étudiants que des bénéficiaires. La principale difficulté qui émerge des travaux des étudiants est la communication. En effet, la barrière de la langue constitue un enjeu important dans ce projet. Les étudiants ont souvent été frustrés de ne pas pouvoir communiquer de manière fluide avec les usagers. Chacun a dû développer des outils afin de favoriser la communication tels que la gestuelle, la répétition de nouveaux mots et expressions, l'utilisation d'objets présents, le regard, le langage non-verbal ou l'utilisation d'images sur internet. L'étudiant 2 cite : « Un geste, un regard ou un sourire peuvent parfois remplacer les mots ». Malgré cela, les étudiants relèvent les multiples tentatives des bénéficiaires d'entrer en discussion avec eux.

Les étudiant ont fait ressortir la difficulté des requérants à se présenter aux horaires convenus et ont dû faire face à des retards ou absences non-annoncées. Cela ne correspondait pas forcément aux réponses données par requérants qui, pour la plupart, connaissaient la marche à suivre et disaient même l'appliquer. Je constate moi-même dans mon travail quotidien cette problématique. Dans notre société, nous accordons beaucoup d'importance aux règles de bienséance.

Les rapports des étudiants ont également mis en lumière certaines difficultés rencontrées, dues au manque d'initiative des participants. Ces derniers restent volontiers dans leur appartement toute la journée. De plus, ils ont de la peine à proposer une activité, à faire part d'une opinion ou d'un choix. Cela confirme mes explications antérieures. Dans la culture érythréenne, les femmes passent la plupart

de leur temps à la maison et ce n'est pas dans leurs habitudes de prendre part à un tel projet.

Ce projet a toutefois permis aux étudiants de développer certains outils tels que la capacité d'adaptation, la prise d'initiative, l'écoute, l'empathie, la gestion des imprévus et la communication. Je pense qu'il est également indispensable de la part des étudiants d'être très impliqués afin de mener à bien les interventions. Cela s'est ressenti dans les rapports : on peut observer de grandes différences d'accompagnement selon la motivation et la persévérance de l'étudiant.

8.2 QUESTIONNAIRES

8.2.1 Achats

Achats						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Très à l'aise						
dans les						
magasins	magasins	magasins	magasins	magasins	magasins	
Est capable						
d'expliquer	d'expliquer	d'expliquer	d'expliquer	d'expliquer	d'expliquer	
son choix en						
fonction des						
prix et de la						
qualité	qualité	qualité	qualité	qualité	qualité	

Tous les requérants sont très à l'aise par rapport aux achats. De nombreuses questions ont été posées. En effet, chacun est capable de citer tout un panel de magasins et d'expliquer comment il les choisit. Le sujet 2 explique par exemple qu'il y a régulièrement des soldes dans tel commerce. Le sujet 5 pour sa part explique qu'il préfère tel autre commerce pour certains produits car la qualité y est meilleure. Ils sont ainsi tous capables d'argumenter leurs choix en fonction de la qualité, du prix et de la distance du magasin.

L'étudiant 3 a trouvé les usagers très intéressés par ce thème. Les principales difficultés relevées par l'étudiant 3 sont au niveau de l'immense choix de produits que nous offrent les magasins. De plus, la notion de prix au kilo reste un concept difficile à saisir pour les requérants ce qui les a parfois laissé un peu perplexes. En outre, une rencontre a eu lieu entre le cuisinier du Rados et l'étudiant 3. En effet, trois des bénéficiaires travaillaient déjà en cuisine. Cela a permis au cuisinier de faire part des difficultés rencontrées avec ses employés dans le domaine des achats. L'étudiant leur a ainsi appris à faire les courses de manière plus logique en achetant les bons produits, ce qui n'était pas toujours le cas selon le cuisinier. De plus, les usagers ont été amenés à poser leurs questions aux employés d'un supermarché, ce qui est très positif.

Les sujets ont émis des remarques quant aux différences entre nos magasins en Suisse et ceux d'Érythrée. Ils ont été surpris par la grandeur de nos magasins, et par le fait qu'ils ne puissent pas négocier les prix. Le sujet 3 trouve que la vie est très chère en Suisse. Cela lui rappelle parfois son pays où les magasins sont uniquement accessibles aux gens de la haute société.

8.2.2 Mobilité

Mobilité						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	Est capable de se déplacer en transport public et de lire le plan	

Tous les requérants sont capables de se déplacer avec les différents transports publics. Ils sont autonomes dans la lecture du plan depuis qu'ils ont reçu les explications des étudiants. Ils savent également quel moyen de transport utiliser en fonction de leur destination. Le sujet 6 explique que pour se rendre à Sierre, il est préférable de prendre le train. Ils apprécient les transports publics pour les grandes distances. Le sujet 3 se déplace à vélo en ville de Sion. L'étudiant 3 relève que le domaine de la mobilité reste un point négatif du projet. En effet, malgré les explications, les usagers préfèrent se déplacer à pied. Je comprends moi-même sa frustration. Je me suis souvent réjouie d'expliquer à un bénéficiaire le plan de bus en pensant faciliter son quotidien. Les Érythréens préfèrent cependant marcher, comme lorsqu'ils étaient au pays. Ils aiment la liberté de pouvoir se déplacer quand ils le veulent sans devoir attendre le bus.

8.2.3 Santé

Santé						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Est autonome en cas d'accident ou de maladie	Est autonome en cas d'accident ou de maladie	Est autonome en cas d'accident ou de maladie	Est autonome en cas d'accident ou de maladie	Est autonome en cas d'accident ou de maladie	Est autonome en cas d'accident ou de maladie	
Connaît les numéros d'urgence	Ne connaît pas les numéros d'urgence					

On peut à nouveau observer que les bénéficiaires sont à l'aise dans le domaine de la santé. Trois des sujets sont désormais au bénéfice d'un permis B. Ils sont ainsi

autonomes pour la prise de rendez-vous médicaux contrairement aux requérants d'asile. Ils connaissent également les numéros d'urgence en cas d'accident. Les sujets sont capables d'expliquer clairement la marche à suivre en cas d'accident, soit appeler le 144 soit se rendre à l'hôpital.

8.2.4 Logement

Logement						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Très à l'aise avec les règles de logement						

Chacun des usagers est capable de citer les règles de logement : respect des voisins, des horaires, fermetures de la porte d'entrée du bâtiment, de la propreté. Excepté le sujet 2, tous travaillent dans des programmes d'occupation. Cela leur a permis d'intégrer les règles d'hygiène et de propreté. Le champ du logement a été peu vu dans le cadre du projet. Durant mes interventions, j'ai pris le temps d'expliquer aux participants la manière dont on peut ranger un appartement et l'entretenir. Les deux participants étaient très étonnés de mon organisation qu'ils jugent très rigoureuse. Le sujet m'a un jour lancé : « Est-ce que tu n'as pas l'impression d'être emprisonnée avec toutes ces règles? ». J'avoue que cette question m'a laissée perplexe. Ces codes sont ancrés en nous depuis toujours, il est donc difficile pour moi de m'en défaire lui ai-je expliqué.

8.2.5 Médias, loisirs et enfants

Médias, loisirs et enfants						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Se rend à la bibliothèque, écoute de la musique, regarde la télévision	Ses 3 enfants pratiquent un sport. Se rend régulièrement la piscine et au parc. Apprécie le cinéma.	Fréquente les bars et soirées. Pratique du sport dès que possible. Apprécie le cinéma.	Se rend à la bibliothèque, lis des livres, regarde la télévision et bois le café traditionnel avec ses amis.	Apprend le français, va à l'église et visite les différents cantons.	Va à la bibliothèque et dans des cafés, se divertit pendant son temps libre	

Comme expliqué plus haut, les participants ont intégré des programmes d'occupation. A l'exception du sujet 2, ils travaillaient ainsi 5 jours par semaine. Les

sujets 1 et 4 ont répondu que le projet avait pour but de les intégrer dans notre société, de comprendre notre fonctionnement en Suisse et d'augmenter leurs connaissances. Le sujet 2 a expliqué que sa vie en Suisse était très remplie. Entre les différentes activités sportives de ses enfants, ses cours de français et la scolarité de ses enfants, les temps calmes se faisaient rares. Ses deux garçons ont été inscrits dans un club de football durant le projet. Sa fille a participé à un cours de danse organisé durant le projet avec les filles du groupe de l'étudiant 1. Le sujet 2 rapporte que les activités sont vraiment importantes en Suisse contrairement à l'Érythrée. Ce dernier cite : « Tout est différent ici. Vous faites beaucoup d'activités pour vousmême, pour votre plaisir. Je réfléchis parfois à comment vous arrivez à faire autant de choses tout le temps ». Cela montre bien la différence culturelle entre nos deux pays. Cette mère s'est pourtant très vite adaptée à notre rythme surtout pour ses enfants. Elle souhaite qu'ils aient la même vie que les enfants d'ici et c'est pour cela qu'elle fait autant d'activités avec les siens. Les autres sujets n'ont pas d'enfants, du moins pas en Suisse.

L'étudiant 3 a proposé aux bénéficiaires d'intégrer un club de sport. Il a rapidement remarqué qu'elles n'étaient pas encore prêtes à sauter le pas.

8.2.6 Us et coutumes

Us et coutumes						
Sujet 1	Sujet 2	Sujet 3	Sujet 4	Sujet 5	Sujet 6	
Comprend	Comprend	Comprend	Comprend	Comprend	Comprend	
l'importance	l'importance	l'importance	l'importance	l'importance	l'importance	
des formules	des formules	des formules	des formules	des formules	des formules	
de politesse	de politesse	de politesse	de politesse	de politesse	de politesse	
Avertit	Avertit	Avertit	Avertit	Avertit	Avertit	
lorsqu'est en	lorsqu'est en	lorsqu'est en	lorsqu'est en	lorsqu'est en	lorsqu'est en	
retard ou	retard ou	retard ou	retard ou	retard ou	retard ou	
absente	absente	absente	absente	absente	absente	

De manière générale, nous pouvons observer que l'item des us et coutumes est compris par les requérants. Le sujet 2 a expliqué que les mots d'usage sont indispensables et sont la clé de la communication en Suisse. Une fois intégrés, ces mots sont de réels facilitateurs. J'ai moi-même remarqué durant les interventions l'importance de ces mots dans notre société. Le sujet 2, que j'ai suivi durant le projet, a prouvé par sa motivation qu'à l'aide de ces mots, les gens sont plus enclins à apporter leur aide, et cela malgré ses difficultés à s'exprimer en français. Une dame croisée dans la rue l'a ainsi accompagné jusqu'à la poste afin d'échanger un bon contre un ticket de bus. Cela lui a permis de prendre conscience de ces mots.

Le sujet 5 a également expliqué qu'il s'agit d'une règle de la langue. Cela montre que les sujets ont intégré ces mots et en comprennent l'importance. La marche à suivre en cas de retard ou d'absence est comprise et appliquée par tous les usagers.

Administration:

Afin de croiser les données récoltées, ce thème n'a pas été traité dans les questionnaires. Il a cependant été abordé durant le projet, plutôt à titre explicatif. Les participants étant encore en procédure d'asile à ce moment les diverses démarches administratives étaient gérées par leur assistant social. L'étudiant 4 a traité ces sujets lors de toutes les rencontres au travers de discussions. Il a ainsi aidé deux des usagers à ouvrir un compte postal. De mon côté, les membres de mon groupe ont également ouvert un compte postal. Le sujet 2 au bénéfice d'un permis B a été sensibilisé aux assurances et aux différents systèmes de notre pays. Le sujet 3 a un contrat a durée déterminée dans le programme « parcs et jardins » de la ville de Sion. Mes explications lui ont également été nécessaires. Nous avons également fait des paiements et je leur ai expliqué comment payer avec leur carte.

De manière générale, le thème « administration » reste très flou pour les participants au bénéfice d'un permis N. Ils ont cependant été curieux de découvrir ce sujet qu'ils ne connaissaient pas du tout. Cela m'a permis de comprendre le réel décalage entre notre pays et le leur.

Synthèse

De manière générale, les interventions se sont bien déroulées. La communication a été un point facilitateur, contrairement aux premiers groupes. Nous pouvons observer que les mêmes thèmes ont été abordés par les étudiants mais mieux retenus dans ce groupe. Il a été plus facile d'aborder les divers sujets et d'y apporter des explications. Les requérants ont compris l'utilité de ce projet et se sont montrés plus réceptifs. Les interventions ont pu se faire en fonction des besoins des bénéficiaires.

L'étudiant 3 met en avant la difficulté des sujets à faire part de leurs revendications. De mon côté, cette difficulté s'est fortement atténuée avec l'expérience professionnelle. A plusieurs reprises, l'étudiant 3 a demandé à son groupe de confirmer la bonne compréhension de ses explications. Au fur et à mesure du projet, il s'est rendu compte que les requérants acquiesçaient également lorsqu'ils n'avaient pas saisi les explications. Cela est également très culturel chez les Érythréens. On peut observer leur peur de déranger ou de blesser quelqu'un. Ainsi, ils acquiescent la plupart du temps lorsqu'on leur donne des explications. L'expérience permet à nouveau de mieux cerner cette problématique.

Synthèse générale

Les diverses observations des étudiants m'ont permis de constater un écart de niveau entre le groupe « photolangage » et le groupe « questionnaire ». Les femmes célibataires qui ont pour la plupart vécu en ville ou qui sont universitaires ont une manière d'être plus proche de notre mode de vie occidental contrairement aux

mères issues d'un milieu rural. Les connaissances acquises n'étaient ainsi pas les mêmes en fonction des groupes.

La principale difficulté est sans aucun doute la barrière de la langue. J'ai pu constater une grande frustration de la part de tous les étudiants. De nombreux outils ont été mis en place par ces derniers afin d'améliorer la communication. Chacun a utilisé ses ressources afin de favoriser les interventions. Ce n'est pas toujours facile de ne pas pouvoir s'exprimer ou se faire comprendre, le langage verbal n'étant pas l'unique manière de communiquer, ni la plus simple. Cela nécessite beaucoup de patience et d'énergie. Les étudiants ont ainsi émis l'idée qu'un traducteur, ou tout au moins une personne ayant de bonne connaissance de la langue, soit présent. Cette proposition est certainement un facilitateur pour ces interventions mais représente des coûts importants.

Du côté des étudiants, je pense que ce projet est très bénéfique. Cette expérience pratique a permis à chacun de mettre en lumière ses ressources. Les étudiants ont fait preuve d'aptitudes nécessaires à ce projet : prise d'initiative, capacité d'adaptation, anticipation, communication, implication, favorisation de l'expression de la demande, flexibilité, créativité et patience. Toutes ces qualités sont bénéfiques pour un futur travailleur social. Malgré la difficulté première de se retrouver face à un groupe de personnes de langues étrangères, j'ai la sensation que chacun a su accompagner les requérants d'asile vers de nouvelles connaissances.

Ayant suivi les participants au projet durant mon activité professionnelle, j'ai pu observer de nettes améliorations. Les bénéficiaires sont plus autonomes dans certains domaines tels que les achats, la mobilité et les loisirs.

Le domaine de la santé et du logement reste encore difficile à aborder pour les bénéficiaires. Cela est principalement dû à leur statut de demandeurs d'asile qui les rend encore très dépendants des assistants sociaux pour ces démarches.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer les connaissances acquises, ce projet a permis aux requérants d'asile de créer un lien avec une personne ressource issue de notre société. Il s'agit là d'un premier contact qui facilitera certainement le suivant. De manière générale, les bénéficiaires ont apprécié de participer à ce projet. Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai eu de nombreux retours sur les interventions de la part des requérants. En tant que personne de référence des participants, je n'aurais pas pu aborder tous ces thèmes dans le cadre de mon travail. Ce projet est à mon sens bénéfique pour les demandeurs d'asile fraichement arrivés dans notre canton.

9. ANALYSE ET PERSPECTIVE

Dans ce chapitre, je souhaite vérifier les hypothèses de départ. L'analyse des données me permet de les vérifier et les commenter. Je vais également revenir sur la question de recherche, les limites de ce travail de Bachelor ainsi que les compétences acquises au travers de ce projet. Pour terminer, je mettrais en avant les questions ouvertes à la suite de la réalisation de ce travail.

9.1 VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES DE DÉPART

Première hypothèse : Le projet « Apprentissage de la langue et connaissance de l'environnement » est un facilitateur pour l'intégration des requérants d'asile dans la société d'accueil.

D'une manière générale, on peut observer que le projet a été bénéfique pour les requérants d'asile. Chacun a appris de nouveaux éléments sur la société d'accueil. Les étudiants ont pu apporter des explications complémentaires concernant des domaines déjà connus des participants.

Bien que la plupart des personnes passent une grande partie de leur temps à la maison, le projet leur a néanmoins permis de découvrir leur nouvel environnement. Les visites de musées, de zoo, des parcs publics et des piscines leur permettent désormais de pouvoir être en contact avec notre société.

L'assimilation de la langue est une nécessité pour une bonne intégration. Malgré les connaissances acquises, il restera difficile pour ces bénéficiaires d'envisager une intégration pleinement réussie sans la connaissance de la langue locale.

Le statut de requérant d'asile reste un frein à l'intégration pour ces personnes qui ne peuvent pas encore prétendre à un avenir certain en Suisse. Il est cependant important de ne pas les écarter de notre société, car la plupart d'entre elles obtiendront un permis de séjour plus ou moins durable.

Cette hypothèse est en partie vérifiée bien que l'on ne puisse pas prétendre à une totale intégration à l'aide de ce projet.

Deuxième hypothèse: La création du lien entre l'étudiant et le requérant permet l'identification des besoins, desideratas et ressources afin d'entreprendre une prise en charge individuelle adéquate. Le premier contact avec l'étudiant sert de levier à la socialisation des requérants d'asile.

Les étudiants ont fait part de leurs difficultés à faire émerger des besoins, desideratas et ressources durant les interventions. Je ne pense pas que la barrière de la langue en soit la seule cause. En effet, lors de mes recherches, j'ai eu l'opportunité d'en savoir plus sur l'atroce dictature en Érythrée. Les Érythréens expliquent euxmêmes ne pas pouvoir s'exprimer librement sous peine d'être emprisonnés. Ils n'ont pas pour habitude de donner leur avis, de faire part de leurs besoins ou encore de prendre une décision. Ils sont donc très timides et ont peur de blesser ou de déranger. Ils se mettent souvent en position inférieure, même lors d'une simple discussion.

Les étudiants ont relevé à plusieurs reprises cette problématique. Lors de la présentation du projet, j'avais moi-même fait part des besoins des requérants aux étudiants. Durant le projet, les étudiants m'ont parfois sollicitée afin de leur apporter de l'aide à ce sujet.

Ayant suivi tous les participants à ce projet pendant plus d'une année dans le cadre de mon activité professionnelle, je suis capable de faire émerger les besoins, desideratas et ressources des bénéficiaires. Cela m'a tout de même pris beaucoup de temps, en particulier pour gagner leur confiance.

Ce lien avec un étudiant a fortement réjoui les bénéficiaires qui n'ont que très peu de contact avec notre société. Ils ont d'ailleurs eu beaucoup de plaisir à faire découvrir leur plat traditionnel, leur musique et leur culture aux étudiants.

Cette hypothèse est en partie vérifiable. « La socialisation des requérants d'asile » depuis la rencontre avec les étudiants reste difficile à mesurer.

9.2 POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À LA QUESTION DE RECHERCHE

Question de recherche: Le statut des requérants d'asile limite leur accès à l'intégration, de ce fait, quels moyens peuvent être mis en place afin d'améliorer leur quotidien?

Le statut de requérant d'asile place les demandeurs d'asile dans une situation psychologique et sociale précaire.

Je souhaite ainsi prendre l'exemple de cette mère de trois enfants, au bénéfice d'un permis B qui a été intégrée au projet. Cette femme a été accueillie au Foyer des Collons durant l'été 2014. Au mois de janvier 2015, elle a obtenu son statut de réfugiée. La première fois que je lui ai rendu visite après son déménagement, elle croulait sous les lettres explicatives concernant son statut sans pouvoir en déchiffrer un mot. C'est ainsi que j'ai souhaité expérimenter mon projet de manière plus approfondie. Elle m'a rapidement sollicitée afin trouver un nouvel appartement. En effet, dès l'obtention d'un permis de réfugié, les bénéficiaires doivent changer de logement. Avant de lui apporter mon aide, nous nous sommes assises à table afin de clarifier les rôles de chacune. Mes préoccupations étaient de ne pas la rendre dépendante de moi et que je voie sa motivation et son implication en retour de mon aide. Malgré la difficulté à communiquer, je pense que nous avons compris toutes les deux que cette discussion nous ouvrait la porte d'un long chemin et que chacune devrait redoubler d'énergie et de travail. Elle a très vite compris que je serai pleinement investie mais que la plus grande partie du travail lui reviendrait.

C'est ainsi qu'une année plus tard, j'ose dire que je suis fière du chemin parcouru. Nous ne pouvions alors communiquer qu'avec quelques mots, des gestes et des regards. Je peux désormais lui parler en français. De son côté, sa connaissance de la langue s'est fortement améliorée. Elle est actuellement en train d'apprendre la théorie du permis de conduire. Je suis bien consciente qu'un tel travail n'est pas possible pour chacun des demandeurs d'asile. Cependant, l'intégration est possible lorsque nous mettons des moyens en place pour y parvenir. J'entends par là qu'il ne suffit pas d'accueillir les requérants d'asile et de les parquer dans des appartements.

Nous nous devons de proposer une multitude d'outils leur permettant de s'intégrer pleinement à notre société.

Ce projet représente, selon moi, une pièce du puzzle qui permet d'accompagner les requérants d'asile vers une bonne intégration. Bien qu'il n'en soit qu'une infime partie, nous ne pouvons compter que sur ce genre d'outils pour améliorer le quotidien des requérants d'asile.

9.3 MISE EN ÉVIDENCE DES LIMITES DU TRAVAIL

Mon implication et mes différents rôles dans ce projet ont peut-être mis **en péril mon objectivité** durant la rédaction de ce travail de Bachelor. Cependant, je pense avoir réussi à prendre le recul nécessaire et à mener une analyse des données la plus impartiale possible..

De plus, le fait qu'il n'y ait pas d'autres **professionnels** du terrain impliqués dans le projet ne permet pas de vérifier l'apport de cette démarche. Un avis autre que le mien aurait certainement apporté des explications supplémentaires.

Lors des entretiens, durant le module libre, nous avions déjà fait face à de grandes difficultés afin de questionner les requérants d'asiles érythréens. Malgré la présence d'une traductrice, les bénéficiaires n'ont pas émis de critiques à l'égard du projet, afin d'envisager des améliorations. J'imagine que sans cette peur de blesser, les réponses auraient pu être quelque peu différentes. De plus, je représente tout de même une figure d'autorité pour ces gens, ce qui pourrait les amener à se résigner et à n'émettre aucune remarque.

Il reste difficile d'évaluer les **connaissances acquises** durant le projet par les requérants d'asile. Il aurait fallu questionner les bénéficiaires avant et après les interventions. Les étudiants ont tout de même mis en évidence les progrès des participants.

Ce projet nécessite beaucoup **d'implication**, **de créativité et d'intérêt de la part des étudiants**. L'impact des interventions peut ainsi se révéler très différent en fonction de l'engagement de chaque étudiant. Cela s'est à mon sens ressenti durant le projet pilote.

9.4 ENTREPRENEUSE SOCIALE

J'ai été actrice de ce projet à part entière. En effet, mes différentes casquettes d'initiatrice du projet, étudiante, coach et éducatrice en formation dans le domaine de l'asile m'ont permis d'élargir mes connaissances et compétences. Cela n'a pas toujours été facile d'endosser ces différents rôles. Néanmoins, j'ai dû m'adapter et faire face aux obstacles tout en assumant les responsabilités qui en découlaient. Étant moi-même étudiante il était parfois difficile de m'imposer en tant que coach des autres étudiants. Je pense cependant avoir réussi à répondre à leurs demandes grâce à mon expérience du terrain dans ce domaine.

Cela m'a permis de développer des compétences dans la gestion de projet et d'équipe. Pour commencer, j'ai sélectionné les requérants d'asile en fonction de leurs besoins. Je leur ai expliqué le concept, l'importance de l'intégration, et le but de leur participation. Par la suite, j'ai été amenée à réfléchir au profil des étudiants

pouvant accompagner les bénéficiaires. Lors de notre première rencontre, j'ai partagé mes connaissances du domaine de l'asile et j'ai décrit les requérants d'asile qu'ils allaient accompagner. Pour terminer, j'ai coaché les étudiants tout au long du projet en les conseillant et en répondant à leurs demandes. Je termine ainsi ce projet par une analyse et évaluation des bénéfices.

J'espère être à nouveau amenée à créer ou à participer à ce genre de projet. Riche de cette expérience, je serai désormais plus à l'aise dans la gestion d'un projet. Durant mon activité professionnelle, je suis en constante réflexion sur différentes possibilités de projet afin de favoriser l'intégration des requérants. Je pense cependant devoir me munir d'une formation plus complète afin d'améliorer mes compétences dans ce domaine.

9.5 QUESTIONS OUVERTES

Ce travail a réveillé en moi de nombreuses questions sur la suite de mon activité professionnelle. L'asile et la migration étant au cœur de l'actualité médiatique, il est souvent difficile d'évoluer dans ce domaine, très critiqué. Je pense cependant aux personnes que nous accueillons et dont le nombre n'a cessé d'augmenter durant cette année 2015. Aussi devons-nous redoubler d'efforts dans l'accueil et l'accompagnement car il s'agit d'un problème mondial que nous ne pouvons pas ignorer.

Ci-dessous quelques questions qui me préoccupent :

- Comment allons-nous faire face aux constantes augmentations de demandeurs d'asile?
- Que pouvons-nous mettre en place afin de ne pas délaisser les requérants d'asile dans la précarité ?
- Comment toucher et responsabiliser la société sur le sort des migrants ?

10. CONCLUSION

Arrivée au terme de cette recherche, je constate avec plaisir les résultats positifs de ce projet. J'ai orienté mon travail de Bachelor vers un sujet qui me passionne et me tient à cœur. J'ai particulièrement apprécié le chemin parcouru afin de mener à bien ce projet. Mon implication et mes différentes casquettes ont mis mon objectivité à rude épreuve tout au long de la rédaction de mon travail. Ce travail m'a cependant permis de développer de nouvelles compétences dans la gestion et le suivi de projet. J'y ai découvert les différentes facettes de la création à l'évaluation d'un projet.

Mon travail de recherche sur la communauté érythréenne est un véritable facilitateur à l'accompagnement de cette population. J'ai eu un réel plaisir à parcourir de nombreux travaux qui me permettent de mieux comprendre ce peuple qui continue d'être très présent dans les différents foyers.

Je me suis lancé dans ce travail en me questionnant sur la manière dont notre société, ainsi que les travailleurs sociaux du domaine de l'asile, pourraient améliorer l'intégration des demandeurs d'asile. Cependant, qu'en est-il de la participation des requérants d'asile à la société civile ? Comment leur faire prendre conscience de

l'importance de leur implication ? En tant que travailleuse sociale, je me dois de m'interroger sur cette problématique qui est un réel défi au sein de l'Office de l'asile. Je constate souvent que les requérants d'asile ont beaucoup d'attentes de notre part mais qu'ils restent très discrets, attendant des réponses sans forcément comprendre l'importance de leur contribution. La forte augmentation des demandes d'asile amplifie ce problème car nous ne pourrons plus accorder autant de temps à chaque personne. De quelle manière pourrons-nous les conscientiser face à la nécessité de s'engager dans le processus d'intégration ? A présent, en tant que travailleuse sociale, j'aimerais trouver des stratégies afin de permettre à ces personnes d'utiliser pleinement leurs capacités afin que chacun apporte une pierre à l'édifice.

Pour la suite, Marcelle Gay et moi-même avons décidé de poursuivre l'accompagnement des requérants d'asile. Étant désormais engagée au foyer du RADOS à temps plein, j'accompagne uniquement des requérants d'asiles mineurs non-accompagnés (MNA). L'arrivée de ces derniers a explosé durant l'année 2015. C'est pourquoi nous avons décidé de rediriger le projet vers cette population qui nécessite une prise en charge conséquente pour espérer avoir un avenir dans notre pays.

De cette manière, il sera également plus évident pour moi de poursuivre le projet. Il sera cependant nécessaire que je puisse mieux expliquer ma pratique. En effet, je pense qu'il est important de pouvoir présenter les outils et les ressources utilisés ou qui seraient à développer, et surtout de réfléchir à ma manière de travailler pour pouvoir la partager avec les étudiants.

Je pense de plus que la ligne à suivre tout au long du projet devra être plus claire pour les étudiants. Il sera peut-être nécessaire d'avoir un support écrit ou de prendre plus de temps pour la préparation.

Je suis satisfaite du travail accompli au cours de ces trois années à la HETS qui m'ont permis de découvrir le monde de l'asile qui me passionne toujours autant. J'espère pouvoir mettre sur pied de nouveaux projets favorisant l'intégration des migrants pour la suite de mon activité professionnelle.

11. ABRÉVIATIONS

AME Accompagnement mère-enfant

CSI Centre Suisses-Immigré

HETS Haute École en Travail Social

HCR Haut commissariat pour les réfugiés

LAsi Loi sur l'asile

LEtr Loi sur les étrangers

MNA Mineurs non accompagné

NEM Non-entrée en matière

ODM Office fédérale des migrations

OIE Ordonnance sur l'intégration des étrangers

OIM Organisation internationale pour les migrations

OSEO Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière

PIC Programme d'intégration cantonal

RAD Requérant d'asile débouté

SEM Secrétariat d'états aux migrations

TAF Tribunal administratif fédéral

12. BIBLIOGRAPHIE

12.1 OUVRAGES ET RAPPORTS

Berry, J., « *Acculturation et adaptation psychologique* », in J. Retschitzki, M. Bossel-Lagos, P. Daen (Eds) La recherche interculturelle : Tome 1 L'Harmattan, Paris, 1989

Bozzini D., Deambrosi R., (2010), « Asmara ou les logiques de la contrainte », Pount 4, p.53-69

Eyer P., Schweizer R., (Août 2010), « Les diasporas somalienne et érythréenne en Suisse », Office fédéral des migrations (ODM), Berne-Wabern

Gay M., Monnat A., Eggel R., Rossier J., (Août 3013), « *Programme d'intégration du canton du Valais* – *PIC Valais* », Service de la population et des migrations, Valais

Jacomet T., Hery S., Hoffs C., Imbeck C., (2013), « *Petit lexique de l'asile* », Lausanne, Entraide Protestante Suisse EPER

Métraux J.-C., (1999), « Dons de mémoire », Psychothérapies, Vol.19, N°4, p. 225-234

Métraux J.-C., (2011), « La migration comme métaphore », Paris, La Dispute

Mvilongo A., (2001), « Pour une intervention sociale efficace en milieu interculturel », Québec-Canada, L'Harmattan

ODM, (2012), « Informations concernant l'accès des personnes admises à titre provisoire Livret F) au marché du travail en Suisse », Berne, p.5

ODM, (2012), «Fide», Office fédéral des migrations ODM, Berne

ODM, Conférence des gouvernements cantonaux. (2011) « Encouragement spécifique de l'intégration : une tâche commune Confédération – cantons », Berne

Sotiaux Y., (2014), « *Le chef de projet*, *un manager* », Le Mans, Gereso Edition

Votation du 9 juin 2013, (2013), « Explication du Conseil fédéral », Chancellerie fédérale, p.16-20

12.2 TEXTES DE LOIS

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 (État le 1er mars 2015)

Loi sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998 (État le 1er février 2015)

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 (État le 1er janviers 2014)

12.3 MÉDIAS

Gabor L. et Métraux J.-C.,, (19.01.12), « Sommes-nous tous des migrants », Site de la radio télévision Suisse, http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/rien-n-est-joue/?date=19-01-2012, (consulté le 18.04.2015)

Melgar F., (2008), « La Forteresse », documentaire, Suisse

12.4 CYBEROGRAPHIE

Baptiste A., (2001), « *Photolangage* », Site de Photolangage, [En ligne], http://www.photolangage.com/presentation.php (consulté le 6 juillet 2015)

Bureau européen d'appui en matière d'asile, (2015), « *Rapport de l'EASO relatif à l'information sur le pays d'origine, Érythrée, Étude du pays »*, Site de la Confédération suisse, [En ligne],

https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/internationales/herkunftslaender/afrika/eri/ERI-ber-easo-e.pdf, (consulté le 9 septembre 2015)

Canton du Valais, « Centre de formation et d'occupation le Botza », Site officiel du Canton du Valais, [Document PDF],

http://www.vs.ch/NavigData/DS_343/M16646/fr/BrochureBotza.pdf (consulté le 20 avril 2015)

Centre Suisse-Immigrés Valais, « *Accompagnement Mère-Enfant* », Site du Centre Suisse-Immigrés Valais, [En ligne], http://www.csivs.ch/mere-enfant.html, (consulté le 17 mai 2015)

Confédération suisse, (16.12.2005), « Loi fédérale sur les étrangers », Site de la Confédération suisse, [En ligne], http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html (consulté le 27 avril 2015)

Office fédérale des migrations, (26.01.10), « Les différents genres de permis de séjour pour les ressortissants des États tiers », Site de la Confédération suisse, [Document PDF]

https://www.bfm.admin.ch//bfm/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta.html (consulté le 18 avril 2015)

Office fédérale des migrations, (juillet 2014), « Rapport sur la migration 2014 », Site de la Confédération suisse, [Document PDF],

https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/jahr/2014/stat-jahr-2014-kommentar-f.pdf (consulté le 30 septembre 2015)

OSEO Valais, (2015), « Égalité des chances dès l'enfance », Site de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière, [En ligne], http://www.oseo-vs.ch/projet-migration/egalite-deschances-des-lenfance/>, (consulté le 20 mai 2015)

Secrétariat d'État aux migrations, (13.11.2014), « *Livret N (pour requérant d'asile)* », Site de la Confédération suisse, [En ligne]

https://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta/ausweis_n__asylsuchende.html (consulté le 25 avril 2015)

Secrétariat d'État aux migrations, (14.11.2014), « Schengen/Dublin », Site de la Confédération suisse, [En ligne],

https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/internationales/internat-zusarbeit/europa-migpolitik/schengen-dublin.html (consulté le 25 avril 2015)

Secrétariat d'État aux migrations, (26.03.2010), « Eurodac », Site de la Confédération suisse, [En ligne],

https://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/asyl/dublin/eurodac.html (consulté le 25 avril 2015)

Secrétariat d'État aux migrations, (avril 2012), « Étrangers et requérants d'asile en Suisse », Site de la Confédération suisse, [Document PDF],

http://www.ejpd.admin.ch/dam/data/bfm/publiservice/publikationen/broschuere-bfm-f.pdf (consulté le 25 avril 2015)

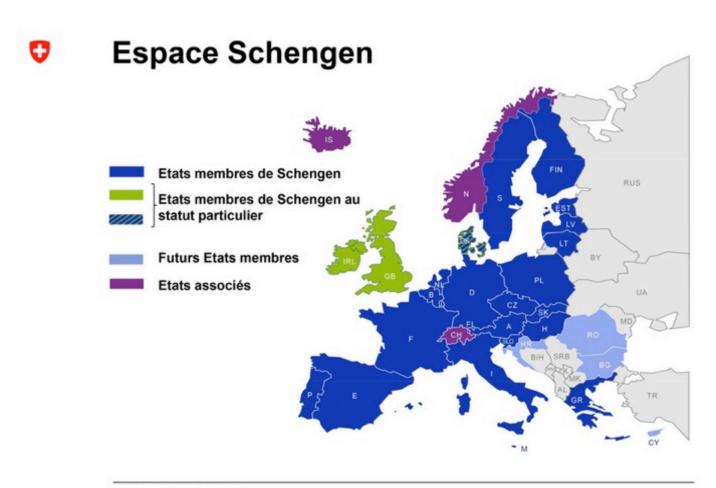
12.5 DOCUMENTATION DES COURS

Gay M., (2013), L'asile en Suisse, Module D2, HES Sierre

Gay M., (2013), Intégration, Module D2, HES Sierre

Gay M., (2013), Migrations, histoires et actualité, Module D2, HES Sierre

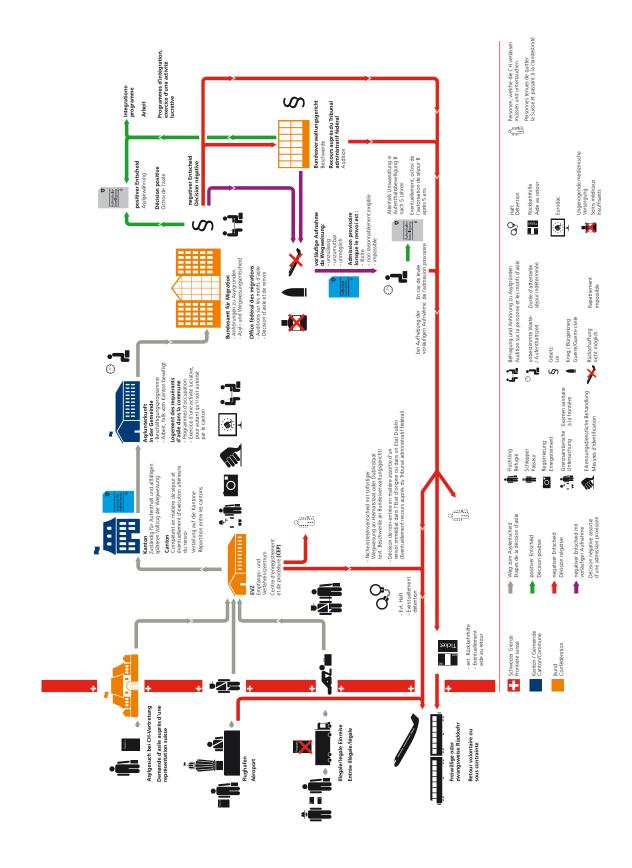
ANNEXE I: ESPACE SCHENGEN - DUBLIN



L'Union européenne, juillet 2013 © Direction des affaires européennes DAE

http://www.europa.admin.ch/themen/oo500/oo506/oo510/index.html?lang=fr

ANNEXE II : PARCOURS D'UN REQUÉRANT D'ASILE



ANNEXE III : LES DIFFÉRENTS GENRES DE PERMIS DE SÉJOUR POUR LES RESSORTISSANTS DES ETATS TIERS³¹

LIVRET N (POUR REQUÉRANTS D'ASILE)

Ausweis für Asylsuchende Livret pour requérants d'asile Permesso per richiedenti l'asilo Permess per requirents d'asil

Les **requérants d'asile** sont des personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et font l'objet d'une procédure d'asile. Durant cette période, elles disposent en principe d'un droit de résidence en Suisse. Selon l'art. 43 LAsi, les requérants sont habilités, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative.

<u>Livret F (pour étrangers admis</u> provisoirement)

Les étrangers admis à titre provisoire. Il s'agit de personnes qui font l'objet d'une décision de renvoi de Suisse mais pour lesquelles l'exécution du renvoi se révèlerait illicite (violation du droit international public), inexigible (mise en danger concrète de l'étranger) ou matériellement impossible (pour des motifs techniques d'exécution). L'admission provisoire constitue donc une mesure de substitution. L'admission provisoire peut être prononcée pour une

Ausweis für vorläufig aufgenommene Ausländer Livret pour étrangers admis provisoirement Permesso per stranieri ammessi provvisoriamente Permess per esters admess provvisoriamente Permess per esters admess provisoriamain

durée de douze mois. Le canton de séjour peut en prolonger la durée, à chaque fois pour douze mois. Indépendamment de la situation sur le marché du travail et des conditions économiques, les autorités cantonales peuvent autoriser les personnes admises à titre provisoire d'exercer une activité lucrative. L'octroi ultérieur d'une autorisation de séjour est régi par les dispositions de la LEtr (art. 84, al. 5).

LIVRET S (POUR LES PERSONNES À PROTÉGER)



Papier d'identité autorisant le séjour provisoire en Suisse, mais ne permettant ni de franchir la frontière ni de revenir en Suisse. Il ne peut être garanti un droit de séjour jusqu'à l'échéance de la validité. Chaque prise ou changement d'emploi est soumis à autorisation préalable. Lors de postulations d'emploi, le livret doit être présenté à l'employeur. Ce livret doit être présenté spontanément à l'autorité cantonale compétente deux semaines avant l'échéance de sa validité. Tout changement de domicile doit être annoncé dans les huit jours à l'autorité compétente.

Ce document ne prouve pas l'identité de son titulaire.

LIVRET L (AUTORISATION DE COURTE DURÉE)

Les titulaires d'une **autorisation de courte durée** sont des étrangers qui séjournent temporairement en Suisse dans un but précis, en règle générale pour une durée de moins d'un an, exerçant ou non une activité lucrative.

Une **autorisation de courte durée** peut être octroyée aux **ressortissants des États tiers** pour un séjour d'une durée d'un an au

Ausländerausweis Livret pour étrangers Libretto per stranieri

³¹ https://www.bfm.admin.ch//bfm/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta.html

plus, jusqu'à concurrence du nombre maximum fixé chaque année par le Conseil fédéral pour les étrangers des États tiers. Sa durée de validité est fixée en fonction de celle du contrat de travail. Exceptionnellement, cette autorisation peut être prolongée jusqu'à une durée totale de 24 mois au plus, si l'employeur reste le même. Sont également considérés comme des séjours de courte durée les stages de formation et de perfectionnement en Suisse. A noter encore que les autorisations délivrées à des étrangers qui exercent une activité pour une durée totale de quatre mois au plus par année civile ne sont pas imputées sur les nombres maximums. Par ailleurs, les stagiaires obtiennent également une autorisation de courte durée. La durée de validité de ces autorisations est limitée à un an mais peut exceptionnellement être prolongée de six mois.

Sons considérées comme **stagiaires** des personnes dont l'âge se situe entre 18 ans et 30 ans qui, après avoir achevé leur formation professionnelle, viennent exercer une activité lucrative en Suisse dans le but de parfaire leurs connaissances professionnelles ou linguistiques. Le statut des stagiaires est régi par une réglementation spéciale prévue dans des accords bilatéraux sur l'échange de stagiaires. Par conséquent, ils doivent respecter des nombres maximums spécifiques et ne sont pas soumis aux dispositions nationales sur la priorité des travailleurs indigènes.

LIVRET G (AUTORISATION FRONTALIÈRE)



Les **frontaliers** sont des étrangers qui sont domiciliés dans la zone frontalière étrangère et qui travaillent dans la zone frontalière suisse. Par zones frontalières, on entend les régions déterminées dans les accords frontaliers conclus avec les pays voisins. Les frontaliers doivent retourner au moins une fois par semaine à leur domicile principal.

Les **ressortissants des États tiers** n'obtiennent une autorisation frontalière que s'ils disposent d'un droit de séjour durable dans l'un des pays voisins de la Suisse et s'ils ont, depuis six mois au moins, leur domicile régulier dans la zone frontalière voisine. Par ailleurs, les

prescriptions du marché du travail doivent être respectées. L'autorisation initiale a en principe une durée de validité d'un an et n'est valable que pour la zone frontalière du canton qui a délivré l'autorisation. De plus, l'étranger a besoin d'une autorisation pour changer d'emploi ou de profession.

LIVRET CI (AUTORISATION DE SÉJOUR AVEC ACTIVITÉ LUCRATIVE)

L'autorisation de séjour avec activité lucrative est destinée aux membres de la famille de fonctionnaires des organisations intergouvernementales ou de membres des représentations étrangères. Il s'agit exclusivement des conjoints et des enfants jusqu'à l'âge de 25 ans. La validité est limitée à la durée de la fonction du titulaire principal.

LIVRET C (AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT)



Les étrangers titulaires d'une **autorisation d'établissement** obtiennent une telle autorisation après un séjour de cinq ou dix ans en Suisse. Le droit au séjour est de durée indéterminée; il n'est assorti d'aucune condition. L'Office fédéral des migrations fixe la date à partir de laquelle l'autorité cantonale compétente peut délivrer l'autorisation d'établissement.

Ausländerausweis

Ci

Livret pour étrangers Libretto per stranieri Les **ressortissants des États tiers** peuvent en principe obtenir une autorisation d'établissement après dix ans de séjour régulier et ininterrompu. Les citoyens des États-Unis et Canada sont soumis à une réglementation spéciale. Sous réserve d'un accord international, les ressortissants des États tiers ne peuvent toutefois faire valoir de droit proprement dit, car pareil droit est seulement conféré par les art. 42 et 43 respectivement par l'art. 31 LEtr. L'étranger qui possède une autorisation d'établissement n'est plus soumis à l'OLE; il peut choisir librement son employeur et l'impôt ne sera plus perçu à la source.

LIVRET B (AUTORISATION DE SÉJOUR)

Les étrangers titulaires d'une **autorisation de séjour** sont entrés en Suisse pour y résider durablement, en vue de l'exercice ou non d'une activité lucrative.

Pour les ressortissants des États tiers, l'autorisation de séjour ne dépasse en général pas une année la première fois. Les autorisations initiales en vue de l'exercice d'une activité

lucrative ne peuvent être accordées que dans les limites des nombres maximums fixés chaque année et conformément aux dispositions prévues de l'art. 20 LEtr. Normalement, ces autorisations sont renouvelées d'année en année, pour autant qu'aucun motif (p. ex. infractions, dépendance de l'aide sociale, marché du travail) ne s'y oppose. Le droit à la prolongation de l'autorisation de séjour à l'année n'existe que dans certains cas. Dans la pratique, une autorisation de séjour à l'année est en général prolongée aussi longtemps que la personne peut bénéficier des indemnités de l'assurance-chômage. Toutefois, l'étranger ne peut faire valoir en l'occurrence le droit à la prolongation de l'autorisation.



ANNEXE IV: PHOTOLANGAGE

ACHATS



https://www.google.ch/maps/@46.227779,7.384681,3a,75y,196.43h,85.24t/data=!3m6!1e1!3m4!1sHCLDnioTGWCyVhRHWEQLoQ!~2eo!7i13312!8i6656

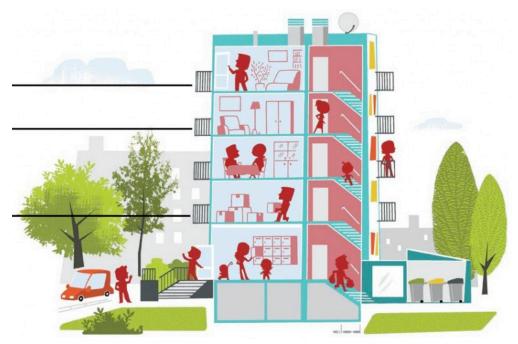


 $http://www.migros-shoppingcenter.ch/resources/crop_547x365_ox23_547x41o_SIOn.jpg$

- 1. Que pouvez-vous acheter dans ces magasins?
- 2. Pourquoi allez-vous plutôt à la Migros qu'à la Coop, ou chez ALDI ?

Je souhaite découvrir si les requérants d'asile sont capables de sélectionner le bon magasin pour leurs achats. J'espère qu'ils seront capables de m'expliquer la différence de prix.

LOGEMENT



http://www.juvisy.fr/wp-content/uploads/logement-1024x562.jpg

- 3. A partir de quelle heure est-ce que vous n'avez plus le droit de faire du bruit dans votre logement ?
- 4. Quelles règles faut-il respecter au sein de votre logement ?

Je souhaite voir si les requérants d'asile connaissent certaines règles de logement et le respect du voisinage.

Mobilité



http://www.trambus.org/img/data/media/1657/Valais_16_01_2010_046.jpg



 $http://www.cgno2.ch/ferphoto/ImagesFer/130924_Re46o_Sion.jpg$

- 5. Êtes-vous capable de vous déplacer en transports publics ? (Train, bus)
- 6. Partagez une de vos expériences.

Je souhaite découvrir si les requérants d'asile connaissent les transports publics et si c'est le cas, qu'ils puissent expliquer leurs expériences. Ainsi je pourrais vérifier s'ils en sont capables.

<u>Santé</u>



http://www.rts.ch/2011/08/30/12/26/3360604.image



 $http://4.bp.blogspot.com/-9wy_MoMJvfo/VEo5jWNK2GI/AAAAAAABZ5Q/fWd4m5ppIho/si6oo/chucha.gif.jpg$

- 7. Connaissez-vous la marche à suivre en cas d'accident ?
- 8. Que faites-vous si vous ou votre enfant est malade?

Je souhaite découvrir si les requérants d'asile connaissent la marche à suivre en cas d'accident et en cas de maladie.

US ET COUTUMES



http://chemaudin.h.c.f.unblog.fr/files/2013/03/horaire-douverture_2.jpg



http://www.vosquestionsdeparents.fr/uploads/medias//1_5_ans/politesse.jpg

- 9. Que faites-vous lorsque vous ne pouvez pas vous rendre à un rendez-vous ou que vous êtes en retard ?
- 10. « Bonjour, s'il te plaît, merci », que pouvez-vous me dire sur ces mots en Suisse ?

J'aimerais vérifier si les requérants d'asile ont compris l'importance de saluer ou remercier les gens. Je souhaite également savoir s'ils sont capables d'avertir lorsqu'ils ne peuvent pas se rendre à un rendez-vous.

MÉDIAS, LOISIRS, ENFANTS



http://www.badi-info.ch/fotos/schwimmbad/Sion_Piscine.jpg



https://www.tcs.ch/assets/img/reisen-camping/camping/sion/Sionoo19.jpg



http://danse-evasion.ch/wp-content/themes/danse-evasion/img/danse-enfants.jpg





http://www.plouarzel.fr/wp-content/uploads/P1040591.jpg



http://www.nyota.net/wp-content/uploads/2014/07/football1.jpg



 $http://www.famillechretienne.fr/var/fc/storage/images/media/images/articles/cafe-entre-amies/2132244-1-fre-FR/cafe-entre-amies_article_large.jpg$

- 11. Comment occupez-vous votre temps libre?
- 12. Quelles activités pratiquez-vous avec vos enfants?
- 13. Est-ce que votre enfant pratique un sport ?
- 14. Savez-vous où vous procurer des livres?
- 15. Êtes-vous capable de commander une boisson dans un café ?

Je souhaite savoir comment les RA occupent leur temps libre et qu'ils puissent expliquer le fonctionnement de certains lieux récréatifs qu'ils fréquentent. J'aimerais également savoir si les enfants pratiquent un sport et comment ils les occupent.

ANNEXE V: QUESTIONNAIRE

Achats

- 1. Dans quels magasins faites-vous vos achats et pourquoi?
- 2. Pourquoi choisissez-vous un magasin plutôt qu'un autre ? (Développez)
- 3. Quels sont les horaires d'ouvertures des magasins?
- 4. Qu'avez-vous découvert de particulier dans nos magasins que vous ne pouvez pas trouver chez vous ? (Développez)

Logement

- 5. Quelles règles importantes selon vous faut-il respecter au sein de votre logement?
- 6. A partir de quelle heure est-ce que vous n'avez plus le droit de faire du bruit dans votre logement ?

Mobilité

- 7. Comment vous déplacez-vous en ville?
- 8. Si vous utilisez un transport public lequel utilisez-vous?
- 9. Pourquoi ? (Partagez une expérience)

Santé

- 10. Que devez-vous faire en cas d'accident ? (Développez)
- 11. Que faites-vous si vous ou votre enfant est malade ? (Développez)

Us et coutumes

- 12. Que faites-vous lorsque vous ne pouvez pas vous rendre à un rendez-vous ou que vous êtes en retard ? (Développez)
- 13. « Bonjour, s'il te plaît, merci », pourquoi utilisez-vous ces mots en Suisse?
- 14. Au quotidien, quand êtes-vous amenés à parler français?
- 15. Connaissez-vous la capitale de la Suisse?

- 16. Qu'avez vous remarqué de différents entre les lieux de cultes en Suisse et en Érythrée ?
- 17. Quelles sont les différences entre les calendriers des deux pays (fête, jour férié, etc.) ?

Médias, loisirs, enfants

- 18. Comment occupez-vous votre temps libre?
- 19. Quelles activités pratiquez-vous avec vos enfants?
- 20. Durant le projet, vous avez pris part à des activités auxquelles vous n'aviez pas l'habitude de participer (zoo des Marécottes). Pourquoi pensez-vous que nous proposons ce genre d'activité ? Quel en est le but ? (Développez)
- 21. Quel sport en groupe ou activité en groupe pratique votre enfant?
- 22. Où pouvez-vous vous procurer des livres pour vous et vos enfants?
- 23. Comment commandez-vous une boisson dans un café?